



Projet de rapport final
Analyse des impacts de l'article 6 du PLFSS 2025 sur les régimes Lodeom

Novembre 2024

Lettre d'introduction

Jean VIDAL

Associé

**Transformation et performance de la
fonction finance**

Tel: +33 6 59 09 43 62

E: jean.vidal@forvismazars.com

Katia VINAY

Manager

Conseil social

T: +33 6 60 28 47 75

E: katia.vinay@forvismazars.com

Yannick GAGNE

Manager

**Transformation et performance de la
fonction finance**

Tel: +33 6 59 09 69 65

E: yannick.gagne@forvismazars.com

À l'attention de Laurent RENOUF

FEDOM

Cher Monsieur

Conformément aux termes de notre proposition commerciale acceptée en mai 2024, nous vous transmettons ci-après notre projet de rapport final au 30 octobre 2024.

Ce rapport a été exclusivement préparé à votre attention dans le seul but de vous assister dans le cadre du projet d'étude des dispositions d'exonérations de charges sociales en outre-mer et ne saurait être apprécié dans un tout autre contexte. En conséquence, ce document n'est pas destiné à être, en totalité ou en partie, repris pour un quelconque autre usage, copié, cité ou communiqué, à d'autres personnes que la direction de la FEDOM sans notre autorisation écrite préalable. Forvis Mazars décline toute responsabilité vers toute autre partie qui aurait eu accès à la totalité ou une partie de ce document.

Jean VIDAL

Associé

Sommaire

Partie 1 – Situation actuelle

1.1. Préambule

9

1.2. L'économie fragile des territoires ultra-marins (DROM et Saint-Martin)

10

1.3. La place importante des exonérations de cotisations sociales et des dispositifs de soutien aux entreprises dans l'économie ultra-marine

14

27

Partie 2 – Situation projetée

2.1. Nos simulations macro-économiques

34

2.2. Nos analyses micro-économiques

35

40

Partie 3 – Annexes

3.1. Méthodologies

53

3.2. Détails

54

62

3.3 Visuels

66



Messages clés



Une économie des DROM extrêmement fragile

L'économie des DROM est **ultra fragile** et en **désavantage compétitif par rapport à la Métropole**.
La LODEOM tend à résorber l'écart mais de manière insuffisante.



Une forte dépendance des entreprises à la LODEOM

L'économie des DROM est complètement **dépendante** des dispositifs d'exonérations de charges **LODEOM**.



Une nouvelle aggravation de la situation en outre-mer du fait de l'article 6 du PLFSS

Nos simulations de rabots démontrent un accroissement de la **fragilité des entreprises** ultra-marines dans un contexte économique et social déjà extrêmement **tendu en 2024**.



Des conséquences graves pour l'emploi et l'économie

Ce nouveau coup de massue entraînera des pertes d'emplois et des fermetures d'établissements qui représenteront in-fine un **coût bien plus important pour l'État français**.

Les économies ultramarines restent fragiles quand bien même la LODEOM conduit à l'amélioration de quelques indicateurs

Le tableau ci-après présente en **synthèse** les **chiffres clés** de notre analyse macro-économique.

Nous constatons une **amélioration des indicateurs** des DROM sur la période 2019-2023, **corrélativement à l'application du dispositif LODEOM** depuis 2019.

Les dynamiques positives constatées ne permettant pas pour autant de rattraper le **retard conséquent** par rapport à la Métropole.

L'économie ultra-marine restant cependant profondément fragile.

Le **détail** des chiffres présentés ainsi que nos éléments d'analyse, sont disponibles dans la suite du rapport (cf part. 1.1 et 1.2).

Indicateurs	DROM (hors Mayotte)	Dynamique DROM (hors Mayotte)	Métropole	Différence DROM / Métropole	Année
PIB par habitant	20 996€	↗	39 323€	-18 327€ soit -47%	2022
Part d'entreprises défaillantes	2,9% des entreprises	↗	0,87% des entreprises	+2,03 pts de %	% moyen entre 2018 et 2022
Ratio importations / exportations	12	↗	1,2	10x plus important	2023
Taux de chômage	17%	↘	7,8%	+9,2 pts de %, soit près de 2x plus	% moyen entre 2018 et 2023
Taux d'emploi	48%	↗	66%	-18 pts de %	% moyen entre 2018 et 2022
Evolution de la population	2,60%	↗	1,27%	+1,33 pts de %	% moyen entre 2019 et 2023
Evolution de la population active en 2028	+3,8%	↗	+0,1%	+3,7 pts de %	Données démographiques 2023
Inflation	2,97%	↗	2,23%	+0,74 pts de %	Moyenne 2023 et 2024

*Données incluant Saint Martin, Saint Barthélemy, et Saint-Pierre-et-Miquelon

↗ ↘ Dynamique positive sur les cinq dernières années – Indicateur en hausse ou en baisse

↖ ↙ Dynamique négative sur les cinq dernières années

La LODEOM : un dispositif primordial pour les entreprises ultra-marines

Le tableau ci-après présente en **synthèse les chiffres clés du périmètre d'application de la LODEOM**. Nous constatons ainsi la **très forte dépendance des acteurs de l'outre-mer aux dispositifs d'exonérations de charges sociales LODEOM**.

Indicateurs clés	DROM (hors Mayotte)	Année
Nombre de salariés bénéficiant de la LODEOM*	324 400 (80% du périmètre)	2023
Nombre d'établissements bénéficiant de la LODEOM*	51 535	2023
Nombre de barèmes LODEOM*	6 barèmes	2023
Nombre de territoires couverts par la LODEOM	6 territoires (DROM, Saint Martin, Saint Barthélemy)	2023
Montant des exonérations LODEOM*	1,2md €	2023
Simulation de l'application du régime général en lieu et place de la LODEOM	555m € de perte pour l'économie ultra-marine	2022**
Montant annuel moyen des exonérations par salarié	3 699 €	2023
Part des exonérations LODEOM dans la masse salariale*	13,46%	2023

*Données incluant Saint Martin

**Nos chiffrages se basent sur la répartition des salaires par tranches de SMIC étudiée par l'URSSAF en 2022. Cette étude n'est pas disponible pour 2023.

Le détail des chiffres présentés ainsi que nos éléments d'analyse, sont disponibles dans la suite du rapport (cf part. 1.3).

Des impacts considérables pour l'économie ultra-marine en cas d'application de l'article 6 PLFSS

Le tableau ci-après présente en **synthèse les résultats de nos simulations macro-économiques d'éventuelles charges patronales futures**. Nous avons retenu 2 scénarii : nous présentons ici **la synthèse du coût direct** des modifications suggérées à l'article 6 du PLFSS 2025.

Les deux scénarii se basent sur les données du PLFSS applicables au 1^{er} janvier 2025 et au 1^{er} janvier 2026, s'agissant des réductions générales de cotisations et des bandeaux de cotisations maladie – maternité – invalidité – décès et allocations familiales, et en **bloquant le niveau du SMIC** à sa valeur au 1^{er} janvier 2024 dans les formules de calcul des exonérations. Nous avons également chiffré les impacts sur le régime LODEOM en lui transposant le paramètre T retenu pour le régime général.

Le **scénario le plus probable** est celui d'un impact pour 2025 de l'ordre de **264 millions d'euros en défaveur des outre-mer (LODEOM et hors LODEOM) et des entreprises ultra-marines**.

2025	HORS LODEOM		
	Régime des allègements généraux	Bandeaux	Total
	-158m€	-4m€	-162m€

2026	HORS LODEOM		
	Régime des allègements généraux	Bandeaux	Total
	+380m€*	-198m€	+182m€

2025	LODEOM		
	Exonérations LODEOM	Bandeaux	Total
	-94m€	-8m€	-102m€

2026	LODEOM		
	Exonérations LODEOM	Bandeaux	Total
	+113m€*	-367m€	-254m€

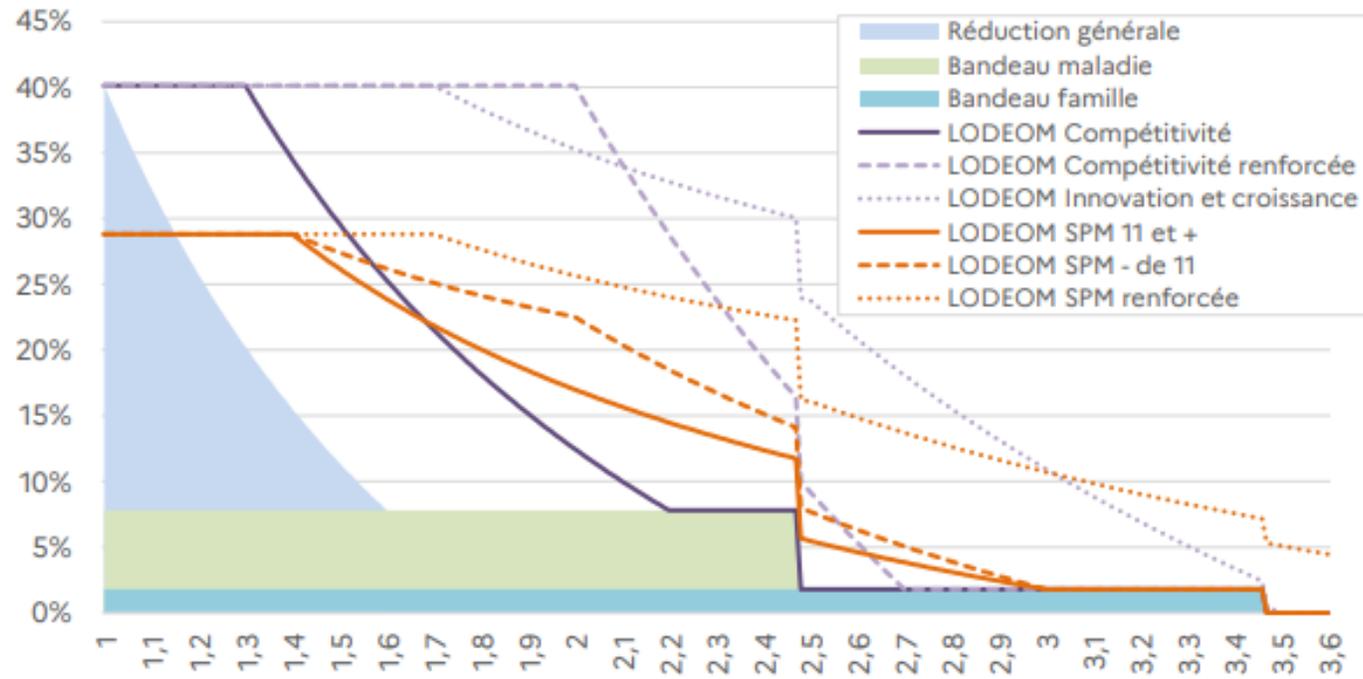
*Cette simulation se base uniquement sur la modification du paramètre T dans la formule de calcul des exonérations. Les paramètres de la dégressivité ne sont pas encore connus.



Il est à noter que des pertes supplémentaires pour l'économie ultra-marine sont à prévoir en cas de réduction des effectifs et/ou de la fermeture d'établissements : hausse du taux de chômage, baisse du montant des cotisations sociales, baisse de l'impôt sur le revenu / sur les sociétés, etc. (cf simulations sur des cas concrets).

Articulation entre le régime général et les régimes LODEOM

Graphique 5.1 – Comparaison des réductions de cotisations et de contributions patronales spécifiques (en Outre-mer)



Lecture : pour un salarié rémunéré 1,3 Smic, le régime LODEOM compétitivité prévoit une exonération de 40,14 % contre 20,2 % pour la réduction générale et les bandeaux maladie et famille.

Source : DSS.

Source : Les politiques d'exonérations de cotisations sociales : une inflexion nécessaire – Antoine Bozio et Etienne Wasmer, p. 232

Nos simulations réalisées sur des cas concrets : des impacts préoccupants sur les marges, les niveaux de prix et l'emploi

Ces mesures de rabots impacteront les niveaux de marge et donc la capacité à investir pour les entreprises ultra-marines. Ces dernières n'auront d'autres choix que d'augmenter leurs prix et/ou de réduire fortement leurs dépenses, cette dernière mesure impactant inexorablement, in fine, l'emploi.

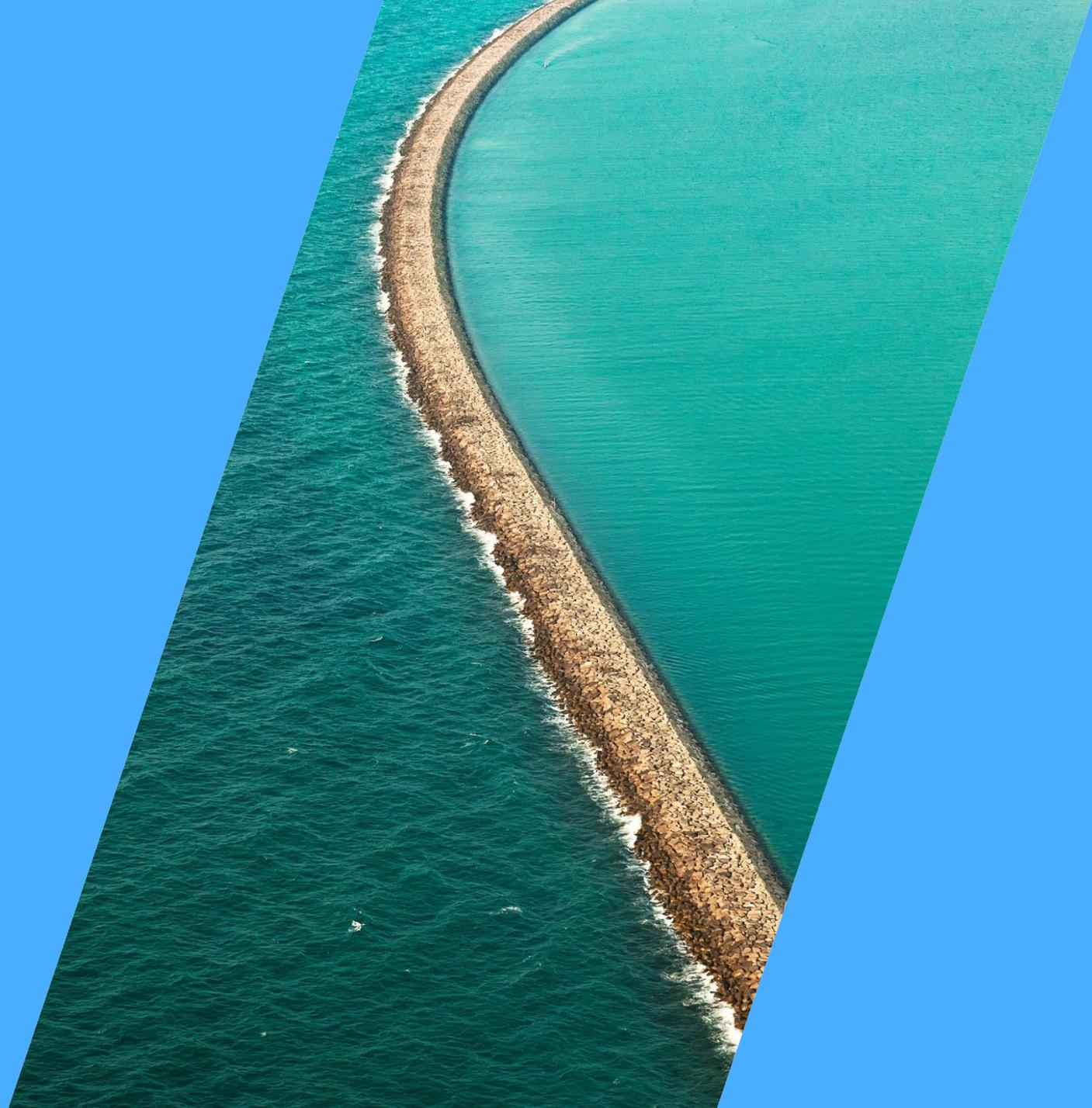
Le tableau ci-après présente en synthèse les résultats de nos simulations micro-économiques sur des entreprises ultra-marines de différentes tailles, exerçant dans différents secteurs d'activité et sur différents territoires. Nous avons notamment modélisé l'évolution du résultat net et de l'excédent brut d'exploitation (EBE) de ces entreprises, ainsi que le coût pour l'État découlant des décisions que les entreprises seraient amenées à prendre en réponse à ces rabots.

Sur le panel de chefs d'entreprises rencontrés nous constatons que tous envisagent prioritairement des mesures de limitation des dépenses. Les actions évoquées à la suite de nos chiffrages se concentrent sur une réduction de la masse salariale (gel des embauches, licenciement, baisse des salaires à l'entrée) ou une cessation nette des activités. Ces mesures représentent un coût supérieur pour l'État en comparaison aux potentiels gains de charges sociales. Le détail des chiffres présentés ainsi que nos éléments d'analyse, sont disponibles dans la suite du rapport (cf part. 2.2).

Secteur d'activité	Territoire	Effectif	Résultat net 2023	Résultat net scénario 2025	Résultat net scénario 2026	Réaction du chef d'entreprise vis-à-vis des réductions d'exonérations	Coût annuel pour l'Etat (perte de cotisations, chômage, perte d'IS)
Hôtellerie	Martinique	Entre 11 et 50	5,1k€	-17,8k€	-20,2k€	Fermeture des établissements	Coût annuel de 5m€ Pour un gain de 120k€
		Plus de 50	29,5k€	0,3k€	-3,8k€		
		Plus de 50	-13,5k€	-76,0k€	-75,3k€		
Restauration	La Réunion	Moins de 11	4,1k€	0,9k€	-3,2k€	Licenciement d'1/3 des salariés	Coût annuel de 35k€ Pour un gain de 3,2k€
						Fermeture de l'établissement	Coût annuel de 106k€ Pour un gain de 3,2k€
Industrie	Guadeloupe	Entre 11 et 50	31,3k€	15,7k€	3k€	Gel des embauches	Coût annuel de 413k€ Pour un gain de 15,5k€
Production audiovisuelle	La Réunion	Entre 11 et 50	36,8k€	9,3k€	-5,5k€	Réduction du salaire des intermittents de 18%	Coût annuel de 70k€ Pour un gain de 27,5k€

01

Situation actuelle



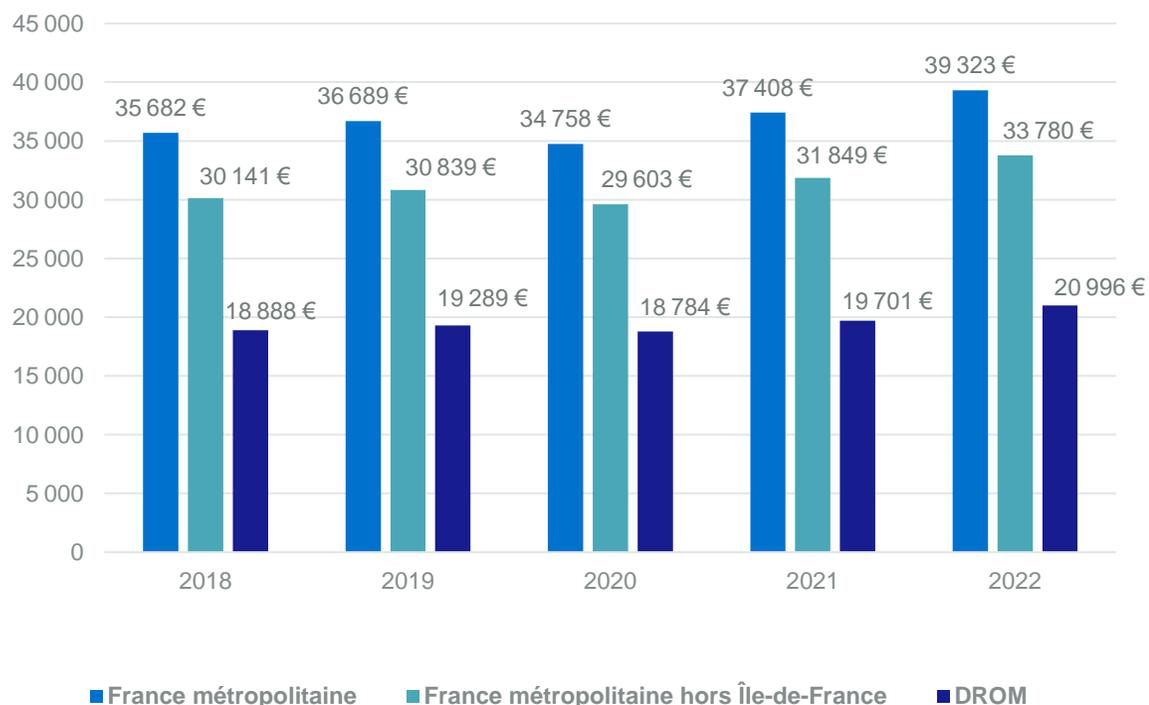
Sous-partie 1
Préambule

1.1

Le PIB par habitant : indicateur symptomatique des disparités économiques entre les DROM et la France métropolitaine

L'écart entre le PIB par habitant en France métropolitaine et dans les DROM est très important, la tendance s'intensifiant depuis 2020

Moyenne de PIB par habitant par année en €



Le PIB annuel moyen par habitant dans les DROM est de **19,5k€** entre 2018 et 2022 contre **36,8k€** en France métropolitaine sur la même période. Ainsi, le PIB annuel par habitant dans les DROM est inférieur à celui de la France métropolitaine de **47% en moyenne**.

La **situation** de chacun des territoires est **différente**, et l'écart va de **32%** (Martinique) à **72%** (Mayotte).

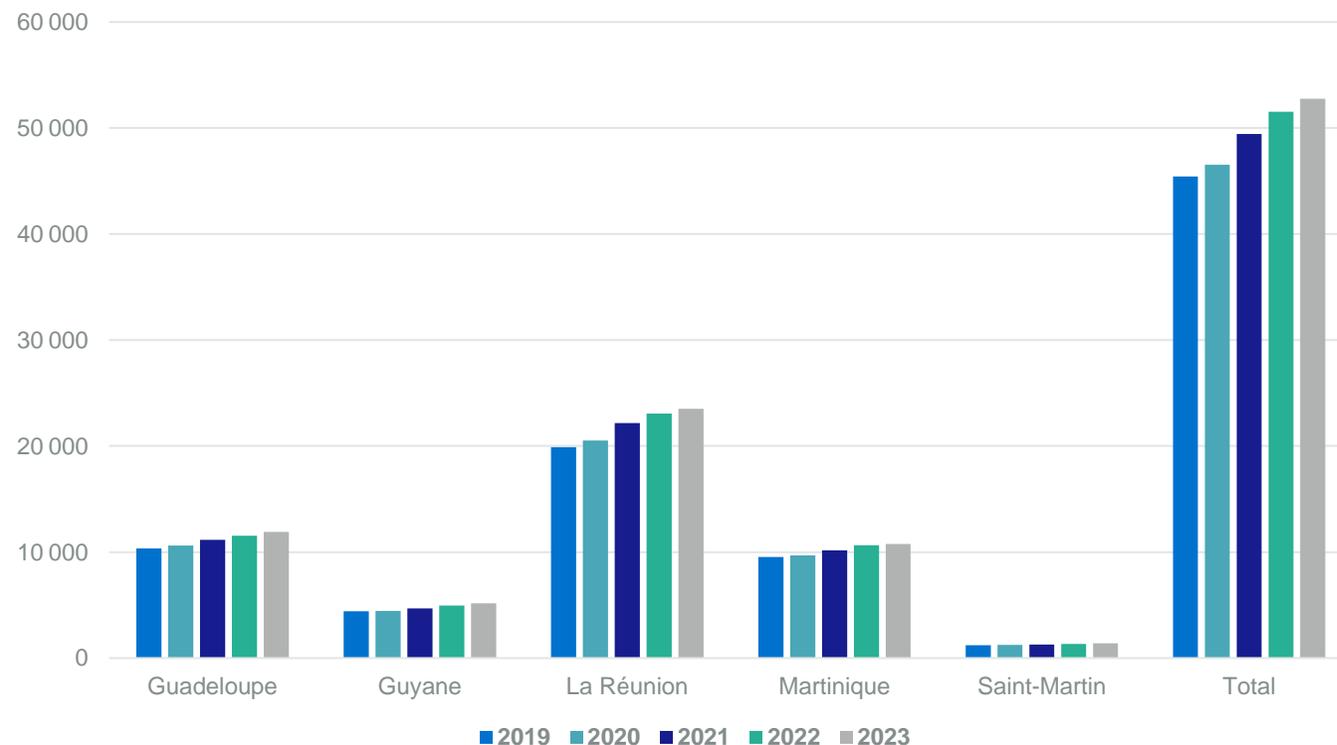
La **croissance du PIB annuel moyen** par habitant est de **11%** dans les DROM entre 2018 et de 2022 et de **10%** entre 2018 et 2022 en France métropolitaine. Au sein des DROM, des disparités importantes : croissance de **25%** pour Mayotte et **0,31%** pour la Guyane sur la période.

Source : INSEE

Un nombre d'entreprises en croissance constante depuis 2019

Le nombre d'établissements est en hausse pour l'ensemble des DROM entre 2019 et 2023, marquant une dynamique économique très positive

Nombre d'établissements par territoire entre 2019 et 2023



Le nombre d'établissements par DROM est **en hausse** dans tous les territoires avec près de **7 000 établissements supplémentaires** entre 2019 et 2023 soit une augmentation de plus de **16% en 4 ans**.

Cette dynamique est **uniforme** sur tous les territoires bien qu'elle soit plus marquée à la **Réunion** avec une hausse du nombre d'établissements de plus de **18%** et plus contenue en Martinique (12% de hausse) et en Guadeloupe (15%).

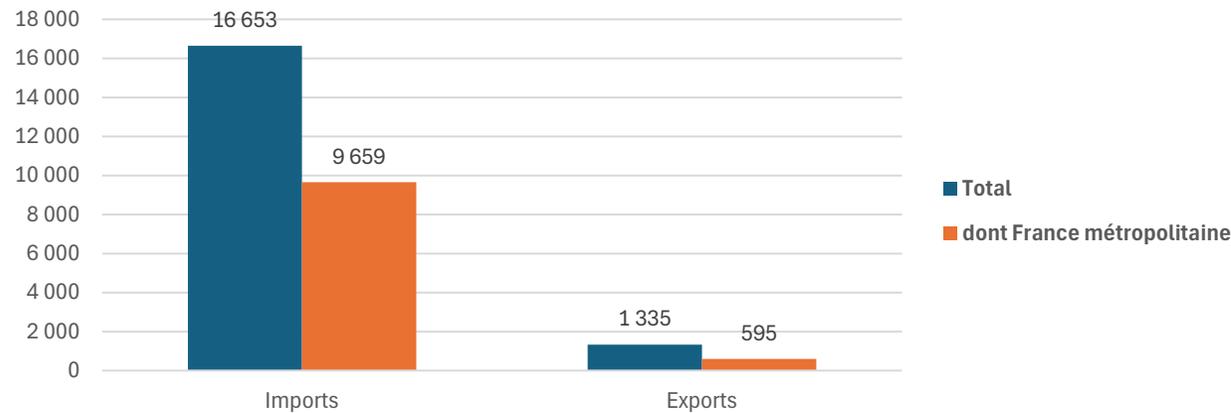
De façon générale **La Réunion** est le territoire qui compte le plus d'établissements en 2023 (23 517) et **la Guyane** celui qui en compte le moins (5 177).

Source : ACOSS

Une balance commerciale très nettement défavorable pour les DROM

Les DROM restent fortement dépendants de la France métropolitaine. Les entreprises des DROM doivent continuer à bénéficier d'aides pour pouvoir rester compétitifs vis-à-vis des entreprises de France métropolitaine.

Balance commerciale des DROM hors Mayotte en 2023 en m€



Balance commerciale des DROM

En millions d'euros	2019	2023
Total des imports	12 938	16 653
dont France métropolitaine	7 516	9 659
% imports France métropolitaine	58%	58%
Total des exports	1 205	1 335
dont France métropolitaine	558	595
% exports France métropolitaine	46%	45%
Imports / exports	11	12
Imports / exports France métropolitaine	13	16

La balance commerciale des DROM est très largement déficitaire. En effet, en 2023 les DROM importent **12 fois plus de biens** qu'ils n'en exportent. Cette situation a tendance à se dégrader depuis 2019.

En particulier, nous constatons une **forte dépendance des DROM au marché de France métropolitaine**. Les produits provenant de France métropolitaine représentent **58% des imports des DROM** (hors Mayotte), aussi la **balance commerciale se dégrade** passant de **13 à 16 entre 2019 et 2023**.

Ainsi, les entreprises de France métropolitaine sont des concurrents majeurs pour les entreprises des DROM. **Cette situation de handicap concurrentiel justifie l'existence même d'un surplus d'aides octroyées aux DROM.**

Source : Statistiques du commerce extérieur – Direction générale des douanes et droits indirects DROM hors Mayotte

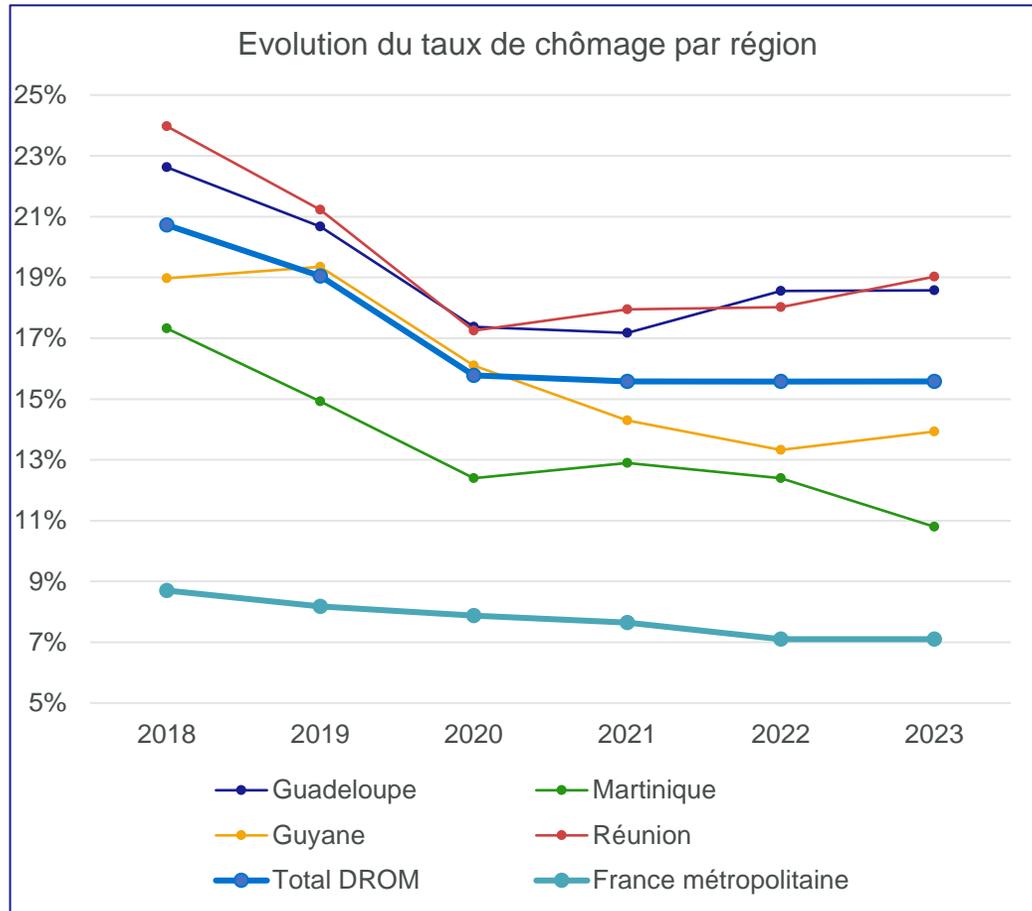
1.2

Sous-partie 2

L'économie fragile des territoires ultramarins (DROM et Saint-Martin)

Un taux de chômage en baisse grâce à la LODEOM mais restant très important

Le taux de chômage dans les DROM est à la baisse, néanmoins il reste toujours deux fois supérieur à la Métropole



Source : INSEE

Le taux de chômage est le **pourcentage de chômeurs recensés à France Travail dans la population active** (actifs occupés + chômeurs).

Le **taux de chômage moyen est de 16% en 2023** dans les DROM (hors Mayotte), et a **diminué de 21% à 16%** entre 2018 et 2023.

En France métropolitaine, le **taux de chômage moyen est de 7% en 2023**. De même, ce taux a **diminué de 9% à 7%** entre 2018 et 2023.

L'évolution dans les DROM varie de manière uniforme d'un territoire à l'autre mais de **manière plus importante que pour la France métropolitaine (-25% vs -18%)**. Cependant, le taux de chômage moyen dans les DROM reste encore **2,2 fois supérieur** soit **8,5 points supérieurs** à celui en France métropolitaine.



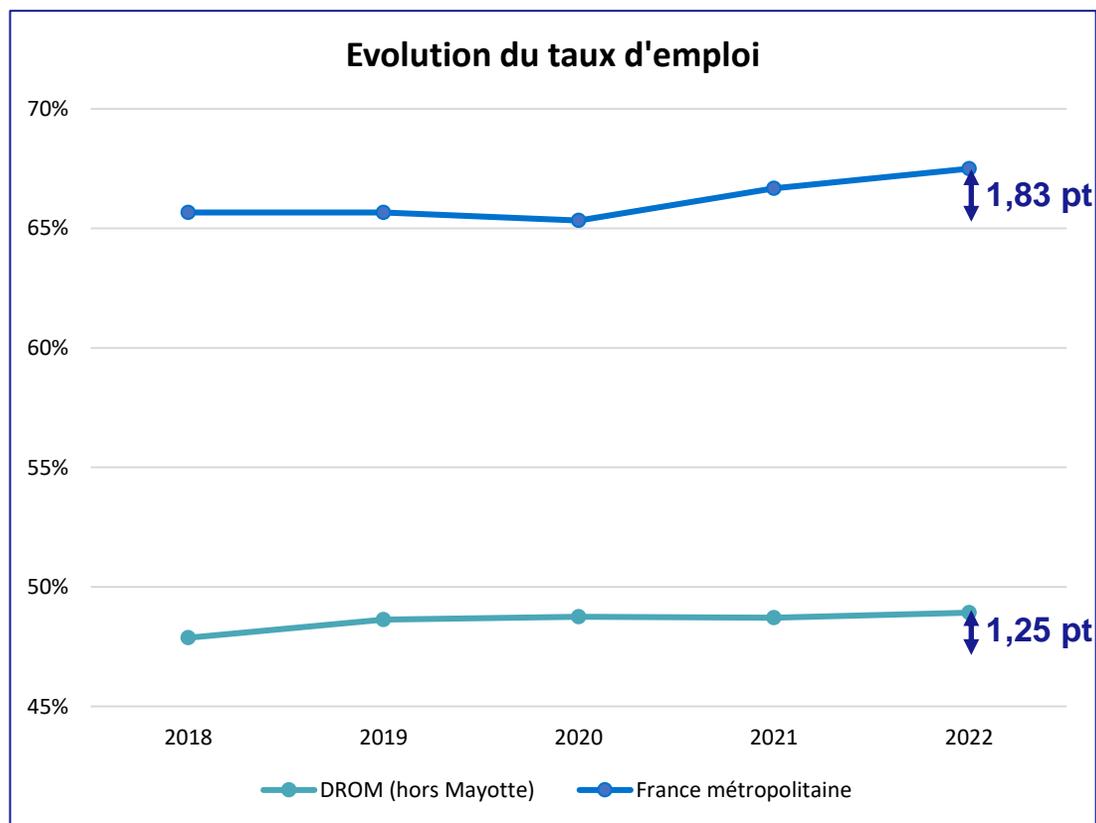
Enseignements du diagnostic

Le taux de chômage évolue **globalement à la baisse** sur la période 2018-2023 dans les DROM (hors Mayotte) **de manière plus forte** qu'en France métropolitaine.

Cependant, le taux de chômage pour les DROM (hors Mayotte) reste **très important et plus de 2 fois supérieur** à celui de la France métropolitaine.

La place très sensible de l'emploi dans les DROM

Malgré son augmentation le taux d'emploi dans les DROM est trop faible et excessivement moins important qu'en Métropole



Source : ACOSS

Le taux d'emploi est la **proportion de personnes disposant d'un emploi parmi celles en âge de travailler**.

Le **taux d'emploi moyen était de 47,7%** dans les DROM (hors Mayotte) en 2018, et a **évolué jusqu'à 49%** en 2022.

Cette évolution est **hétérogène au sein des territoires**, **-3 points pour la Guyane** contre **+2 points pour la Martinique** et la **Guadeloupe** et **+3 points pour la Réunion**.

En France métropolitaine, le **taux d'emploi moyen était de 66%** et a **augmenté de 1,83 points de 2018 à 2022** pour s'établir à 68%.

Le taux d'emploi **reste donc 19 points inférieurs** dans les DROM (hors-Mayotte) à celui en Métropole. Cependant on note un **rattrapage en Martinique, Guadeloupe et à La Réunion** mais une **tendance négative en Guyane**.



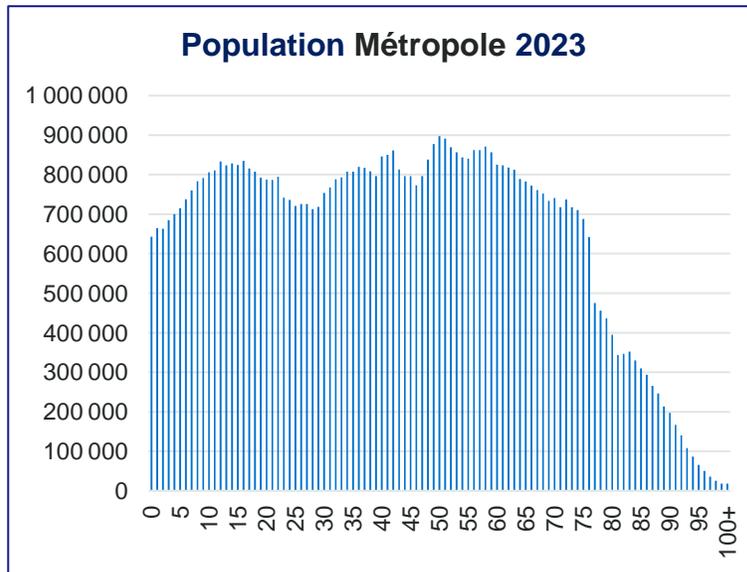
Enseignements du diagnostic

Le taux d'emploi moyen dans les DROM est **inférieur d'un tiers** à celui de la France métropolitaine.

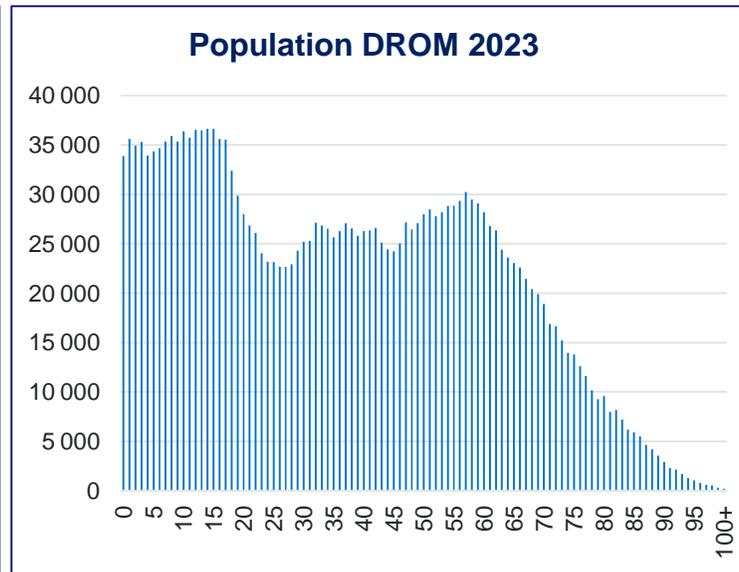
Le nombre de personnes disposant d'un emploi augmente considérablement dans les DROM, en dehors de la Guyane, mais pas **assez rapidement pour rattraper le fossé avec la France métropolitaine**.

Une population plus jeune dans les outre-mer qui aura des impacts économiques à moyen terme

Une population grandissante dans les DROM, avec une tranche des moins de 25 ans prédominante



France métropolitaine



DROM

Source : INSEE, estimations de population

La population française en 2023 est de **68 millions, dont 2,2 millions dans les DROM**. Cela représente 4% de la population totale.

La croissance de la population dans les DROM sur les cinq dernières années **est de 2,60%, contre 1,27% en Métropole**.

La répartition par tranche d'âge en 2023 est la suivante :

Tranche d'âge	DROM	Métropole	Différence*
<= 25 ans	37%	29%	+8
> 25 ans et <= 60 ans	42%	43%	-1
> 60 ans et <= 75 ans	15%	18%	-3
> 75 ans	6%	10%	-4

*DROM – Métropole en nombre de points



Enseignements du diagnostic

La croissance de population dans les DROM **est presque deux fois plus élevée dans les DROM qu'en Métropole**.
La population de **moins de 25 ans représente 8 points** de plus dans les DROM qu'en Métropole.

Une projection d'augmentation drastique du nombre d'actif en 2028 synonyme de challenge à venir pour l'économie

Nous projetons une augmentation de 54 000 nouveaux actifs dans les DROM à horizon 2028 résultant en une mise en tension encore plus forte du marché du travail

Statistiques	Métropole	DROM*
Population active en 2023	41 802 000	1 353 000
> 9 ans et <= 14 ans	4 102 000	182 000
> 59 ans et <= 64 ans	4 062 000	128 000
Population active en 2028	41 842 000	1 407 000
Part de population active nouvelle	0,1%	3,8%
Croissance	0,1%	4,0%

La population **active regroupe les personnes en emploi et les personnes au chômage**. Généralement, la population en âge de travailler est définie comme l'ensemble des personnes ayant **entre 15 et 64 ans**.

La forte concentration de la population dans la tranche d'âge inférieur à 25 ans dans les DROM **va impliquer une forte croissance de la population active** dans les années à venir.

En effet, si l'on considère que la tranche 10-14 ans fera partie de la population active en 2028, et que la tranche 60-64 ans en sortira, **on peut estimer la population active à horizon 5 ans**. Cette projection montre **54 000 nouveaux actifs pour les DROM contre 40,000 pour la Métropole soit +4% contre +0,1%**.

Source : INSEE, UN & estimations de population



Enseignements du diagnostic

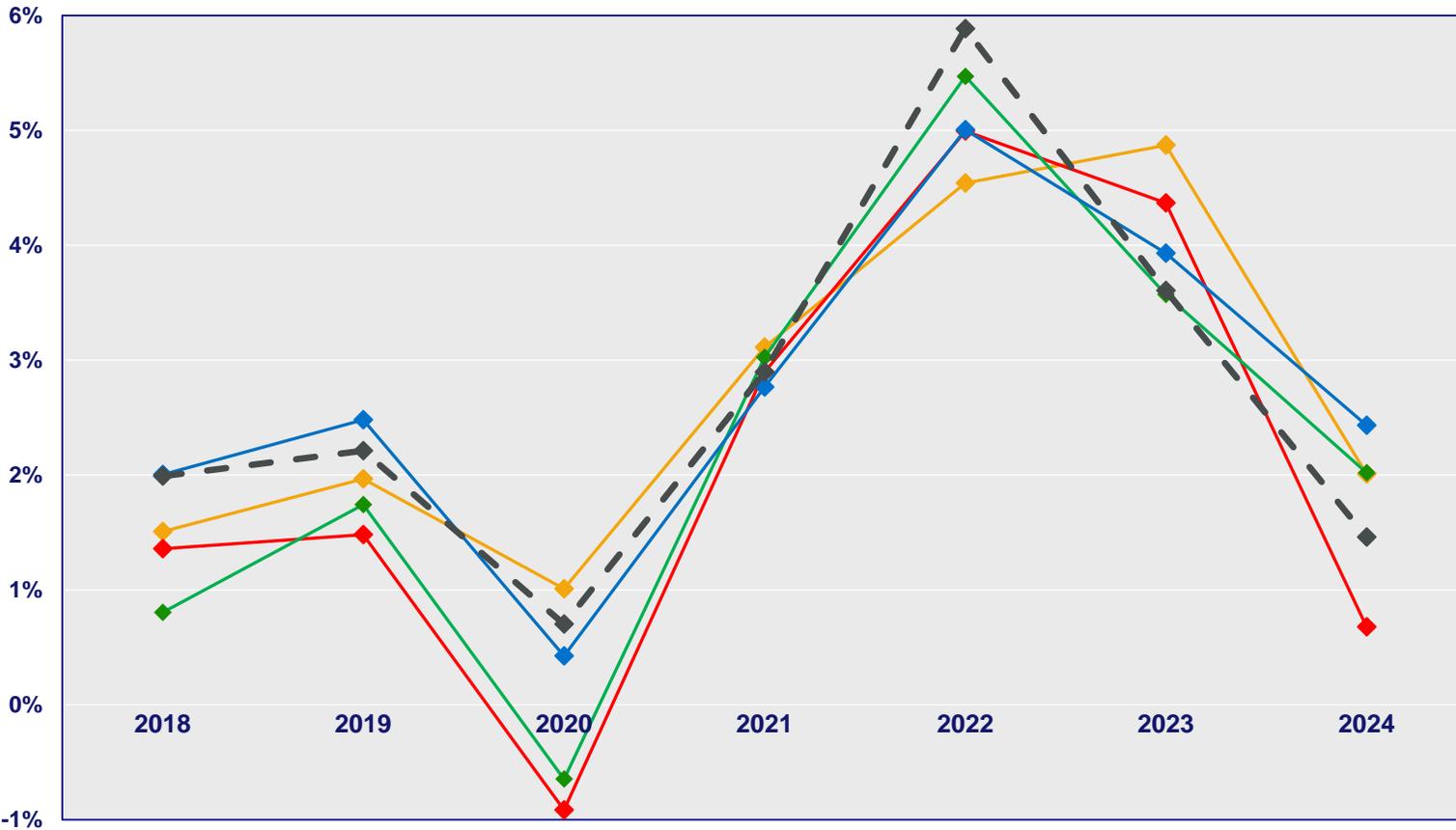
La population active des DROM va **connaître une croissance forte** via l'arrivée importante de **54 000 nouveaux jeunes actifs dans les 5 prochaines années**.

Ces nouveaux actifs représentent un **véritable challenge à venir pour l'économie ultra-marine** et pourraient indéniablement **accentuer la mise en tension** du marché du travail.

*Détail par territoire en Annexe (part 3.2)

Une inflation sensiblement plus élevée dans les DROM qu'en Métropole depuis 2023

Evolution taux d'inflation 2018-2024 en France et dans les DROM (hors Mayotte)



Source : INSEE

—●— Guyane —●— Réunion —●— Martinique —●— Guadeloupe —●— Ensemble France

L'inflation mesure la variation des prix dans le temps et est un concept large qui fait référence à la hausse générale des prix dans une économie.

Globalement **les taux d'inflation des DROM suivent la tendance observée en France métropolitaine.**

Sur la période 2018-2022 on constate généralement une **inflation très légèrement supérieure pour la France en comparaison avec les DROM.**

Cependant **à partir de 2023 la tendance s'inverse** avec un **taux en moyenne plus élevé dans les DROM qu'en Métropole.**



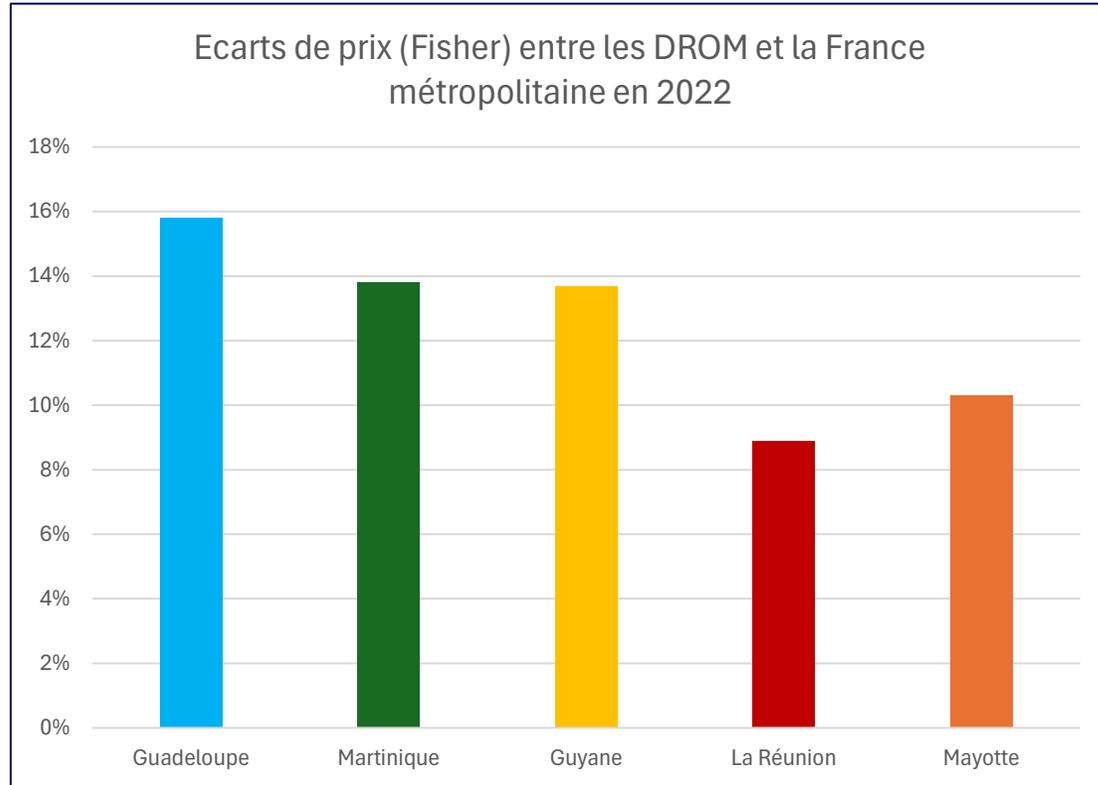
Enseignements du diagnostic

Les taux d'inflation sont extrêmement hauts depuis 2021 et représentent un **challenge immense pour l'économie.**

L'inflation est sensiblement plus importante dans les DROM qu'en France depuis 2023.

Une vie significativement plus chère dans les DROM qu'en Métropole

Des prix fortement plus hauts dans les DROM qu'en France métropolitaine, tendance qui ne cesse de s'aggraver



France métropolitaine : 0%
Seuil de référence

Source : INSEE, enquêtes de comparaison spatiale des prix

L'Indice Fisher compare les niveaux de prix entre deux territoires ou périodes et est une mesure spécifique de l'inflation.

Sur les 12 dernières années (2010-2022), le coût de la vie dans les DROM s'établit en moyenne à **+11% par rapport à la France métropolitaine**.



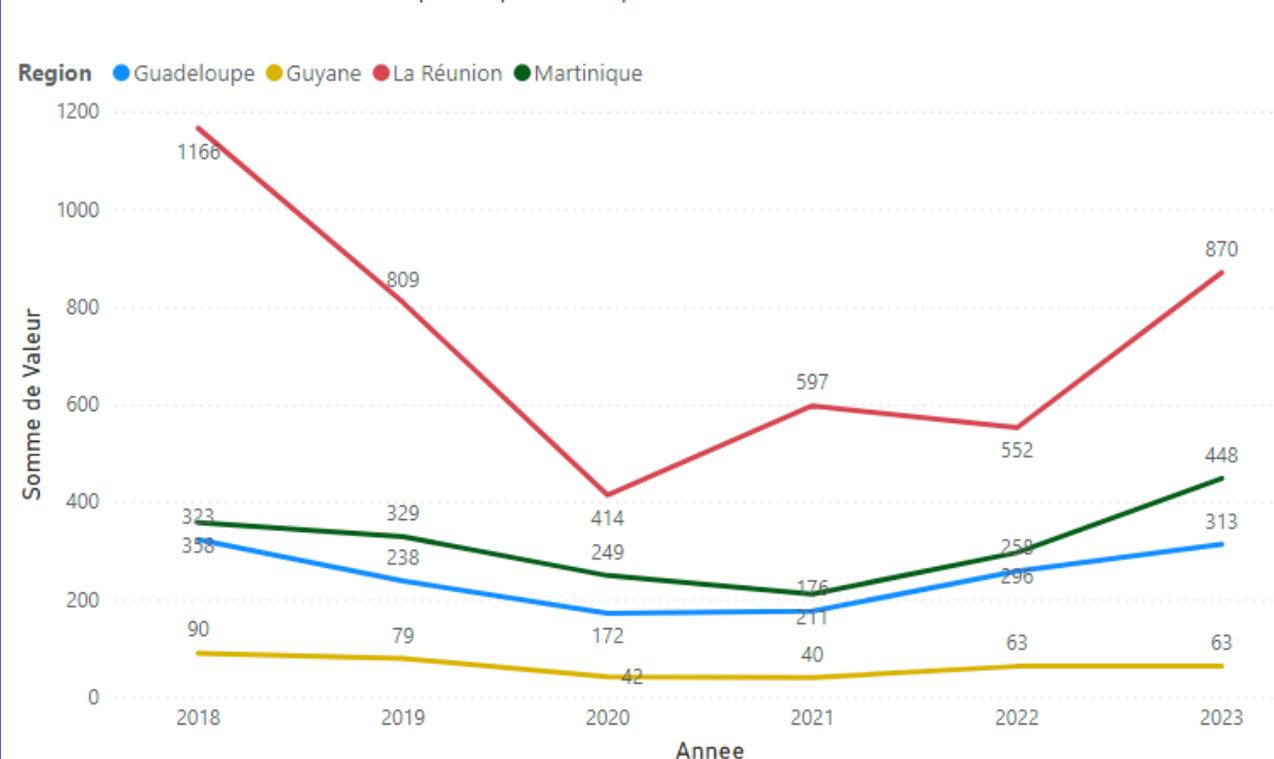
Enseignements du diagnostic

Une **hausse globale des écarts de prix** est observable pour l'ensemble des DROM par rapport à la France métropolitaine depuis 12 ans et **s'accroît depuis la sortie du COVID**.

Des défaillances d'entreprises proportionnellement 3 fois supérieures dans les DROM que dans l'Hexagone

Une proportion de défaillances d'entreprises en hausse depuis 2020 et strictement plus important dans les DROM, nécessitant un soutien spécifique

Nombre de défaillances d'entreprises par an et par DROM



Source : ACOSS

En moyenne entre 2018 et 2023 on comptabilise près de **1,4k défaillances d'entreprises** par an dans les DROM ce qui représente environ **2,9% des entreprises**.

En France métropolitaine, on constate en moyenne **43k défaillances par an, soit 0,87% des entreprises**.

Entre 2019-2021 nous constatons, **une diminution sensible du nombre de défaillances d'entreprises**. Ces bons résultats s'expliquent par les dispositifs mis en place pendant la crise COVID (PGE, activité partielle...).

Depuis 2021 et à la suite de la fin des dispositifs émanant de la période COVID, on observe une **tendance repartie à la hausse pour retrouver des niveaux similaires** à la période pré-COVID.



Enseignements du diagnostic

Le pourcentage de défaillances d'entreprises est **très important dans les DROM, à savoir plus de 3 fois supérieur à la France métropolitaine**.

Après une évolution positive pendant les années COVID, **la tendance est repartie à la hausse et semble s'établir à moyen terme**. Par conséquent **dispositif de soutien adapté est indispensable**.

Les délais de paiement excessivement longs des institutions publiques dans les DROM

Les délais de paiement des institutions publiques sont extrêmement longs dans les DROM, particulièrement dans le secteur public local et hospitalier

Délais globaux de paiement public (en jours)	2021	2022	2023	Écart 2023/2022
National	15,4	13,9	14,5	+0,6
Hexagone	15,1	13,6	14,2	+0,6
DROM	22,8	19,9	21,9	+2,0

Délai global de paiement (DGP) moyen dans les DROM pour le secteur public local et hospitalier	DGP 2022	DGP 2023	Écart 2023/2022
Guadeloupe	92,3	83,5	-8,8
Martinique	91,9	86,9	-5
Guyane	73,8	64,2	-9,6
La Réunion	37,4	38	+0,6
Mayotte	47	63,3	+16,3
DGP DROM	62,6	63,3	+0,7
DGP hexagonal	29,5	30,6	+1,1

Délais globaux de paiement du secteur public

Ces délais ont **augmenté de 2 jours en moyenne sur les DROM entre 2022 et 2023 contre +0,6 jours en France métropolitaine.**

Ils s'établissent à **21,9 jours pour les DROM en 2023 contre 14,2 jours pour l'Hexagone soit +50%.**

Secteur public local et hospitalier

On observe une moyenne des délais de paiement **plus de 2 fois supérieure dans les DROM en comparaison à la moyenne hexagonale en 2022 comme en 2023 et cette tendance est à la hausse.**

Les délais de paiements sont en moyenne **de 63,3 jours pour les DROM soit supérieurs à la LME.**

Concernant les **Établissements Publics de Santé (EPS)** le constat est implacable, on constate un délai moyen de **112,4 jours dans les DROM soit plus du double des 50 jours en vigueur légalement et presque le double du délai moyen constaté en Métropole de 61,2 jours.** Ce sont en moyenne **95% des paiements des EPS qui sont effectués au-delà des 50 jours légaux.**



Enseignements du diagnostic

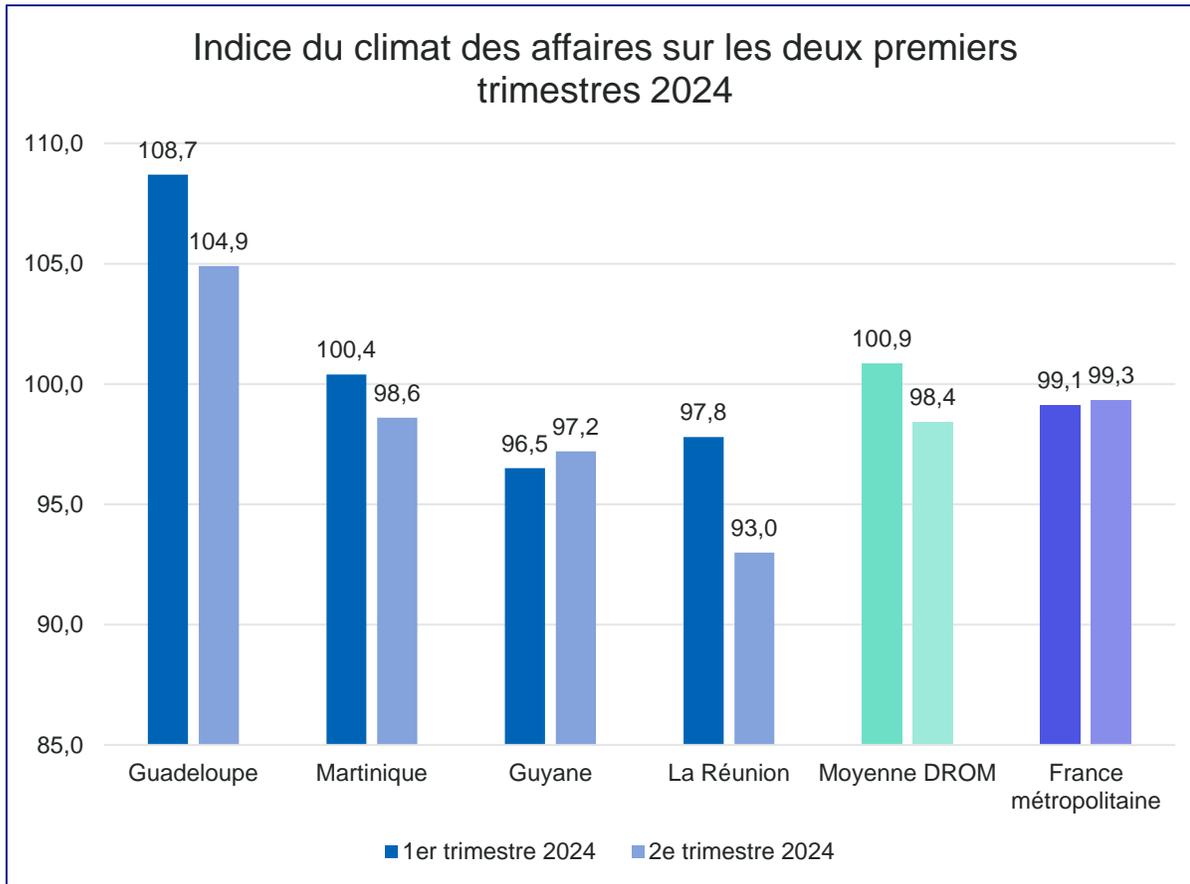
Les délais de paiement des institutions publiques sont **globalement plus de 50% plus longs dans les DROM que dans l'Hexagone et la tendance est à l'aggravation.**

Cette orientation est d'autant **plus flagrante pour le secteur public local et d'avantage alarmante pour les Établissements Publics de Santé (EPS).**

Ce constat résulte en une situation intenable en termes de gestion de trésorerie pour les entreprises ultra-marines dépendantes de ces activités.

Une méfiance des entrepreneurs ultra-marins

Un climat des affaires qui se dégrade dans les DROM au 2^{ème} trimestre 2024.



Sources : IEDOM et INSEE

L'Indicateur du climat des affaires est un outil statistique utilisé pour évaluer la perception des chefs d'entreprise sur la conjoncture économique actuelle et future.

Nous constatons une nette dégradation du climat des affaires dans les DROM au second trimestre 2024 à hauteur de **-2,43 points en moyenne**. Tous les territoires sont concernés sauf la Guyane avec une chute atteignant même **-4,8 points à la Réunion**.

En comparaison, cet indicateur en **Métropole reste stable** (+0,2 points).

En moyenne dans les DROM, l'indice du climat des affaires est au second trimestre **inférieur à celui observé en Métropole**.

Cet indice atteint un niveau **très faible à la Réunion (93 points)**, indice atteint en Métropole pour la dernière fois en février 2021, au plein cœur de la **crise sanitaire**.

Enseignements du diagnostic

Les **incertitudes gouvernementales du second trimestre 2024** ainsi que les **tensions sociales** apparus dans plusieurs territoires ultra-marins entraînent **une dégradation du climat des affaires**.

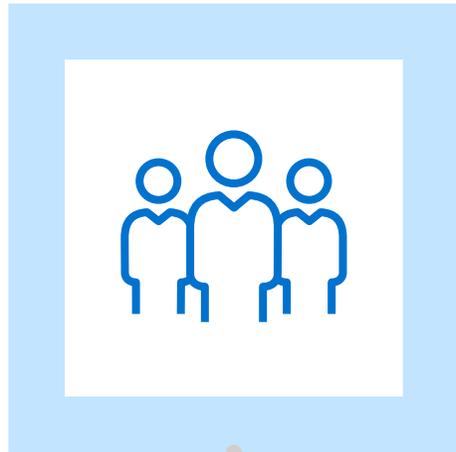
A la suite de nos échanges avec plusieurs entrepreneurs des DROM nous constatons que **cette incertitude pousse les acteurs économiques à réduire leurs investissements, leur masse salariale et leur volume d'activité**.

1.3

Sous-partie 3

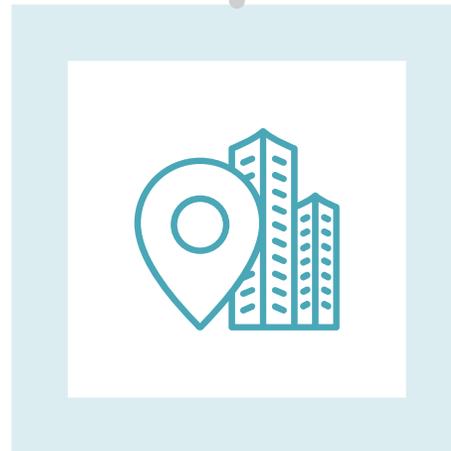
La place importante des exonérations de cotisations sociales et des dispositifs de soutien aux entreprises dans l'économie ultra-marine

Le périmètre de la LODEOM



324 400 salariés
En 2023

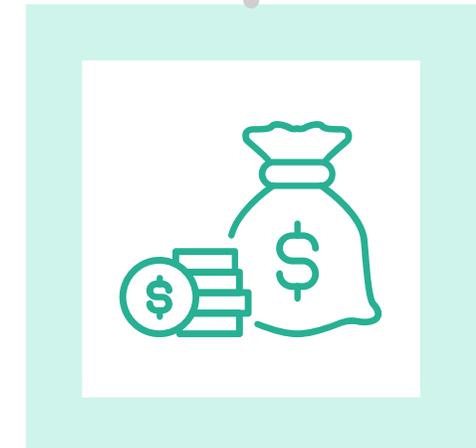
51 500 établissements
En 2023



6 territoires, 6 barèmes

4 DROM hors Mayotte
Compétitivité simple, compétitivité renforcée, innovation et croissance
Saint Martin et Saint Barthélemy
Moins de 11 salariés, exonération sectorielle, exonération renforcée

1,21 milliards d'euros d'exonérations
En 2023, hors réduction générale des cotisations



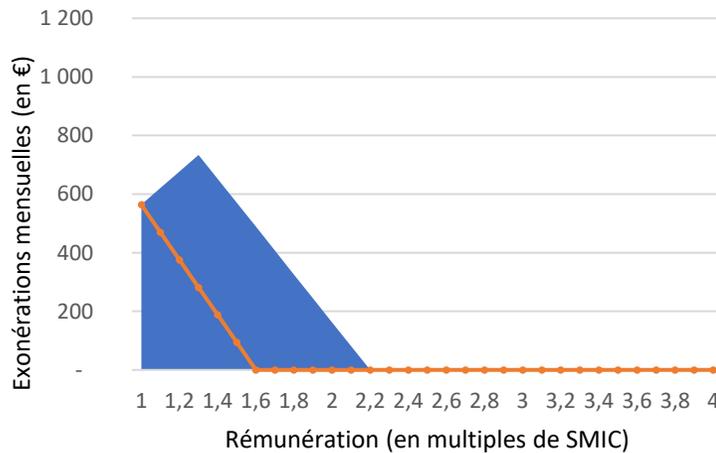
La modélisation théorique des différents régimes – DROM (hors Mayotte)

Les dispositifs LODEOM pour les territoires DROM (hors Mayotte) comportent trois barèmes différents :



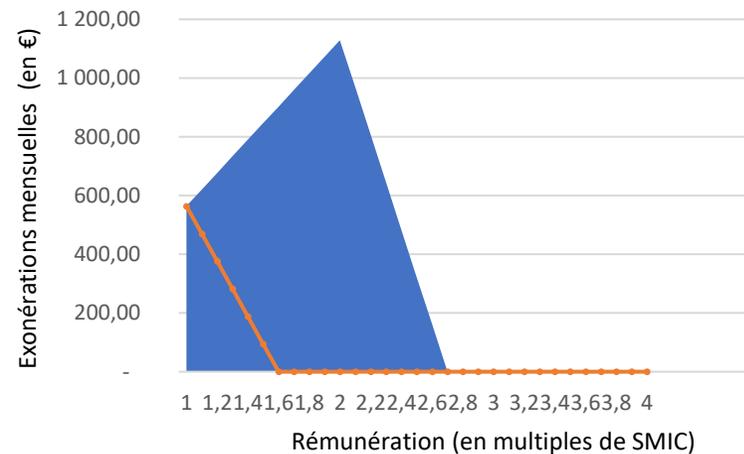
Compétitivité

- Soit pour les entreprises de moins de 11 salariés
- Soit pour les entreprises des secteurs : BTP, transport aérien, maritime ou fluvial
- Soit pour les entreprises de plus de 250 salariés ou de plus de 50m€ de CA dans les secteurs mentionnés pour la compétitivité



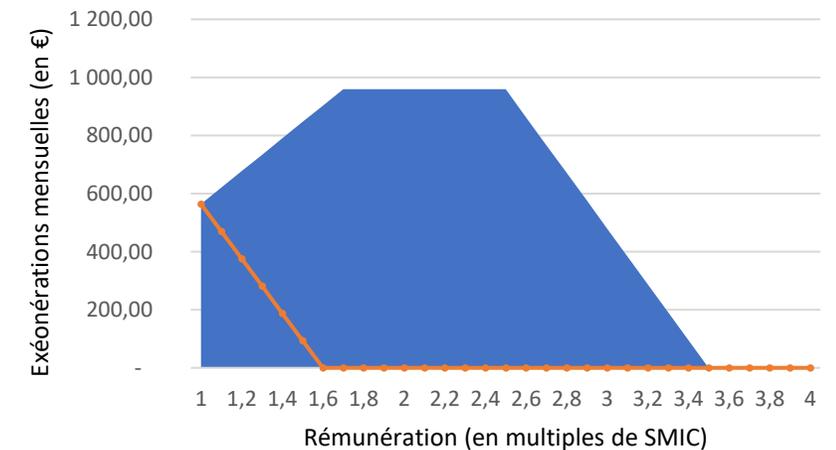
Compétitivité renforcée

- Pour les entreprises qui compte moins 250 salariés, dont le CA est inférieur 50m€ par an et relevant des secteurs éligibles (voir liste des secteurs en annexes).



Innovation et croissance

- Pour les entreprises qui compte moins 250 salariés, dont le CA est inférieur 50m€ par an dont les salariés réalisent principalement des projets innovants dans les domaines des NTIC.



■ Exonérations mensuelles Lodeom
 — Exonérations FILLON

Détail des secteurs d'activité en Annexe (part 3.2)

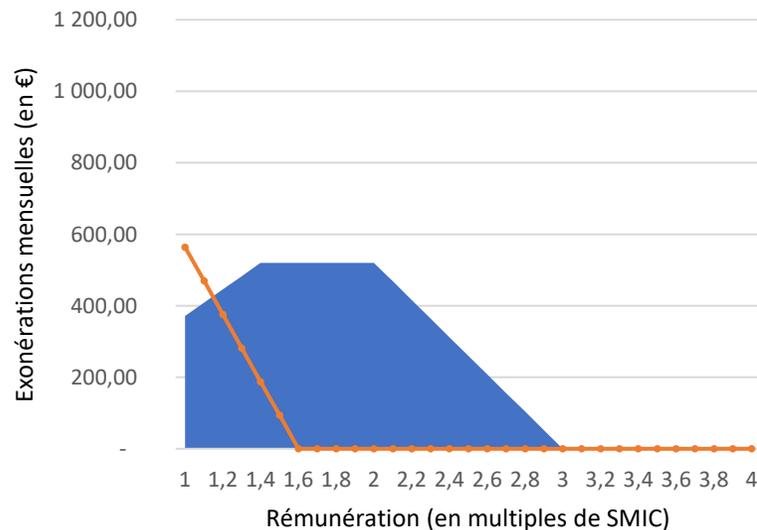
La modélisation théorique des différents régimes – Saint Martin et Saint Barthélemy

Les dispositifs LODEOM pour les territoires de Saint Martin et de Saint Barthélemy comportent trois barèmes différents :



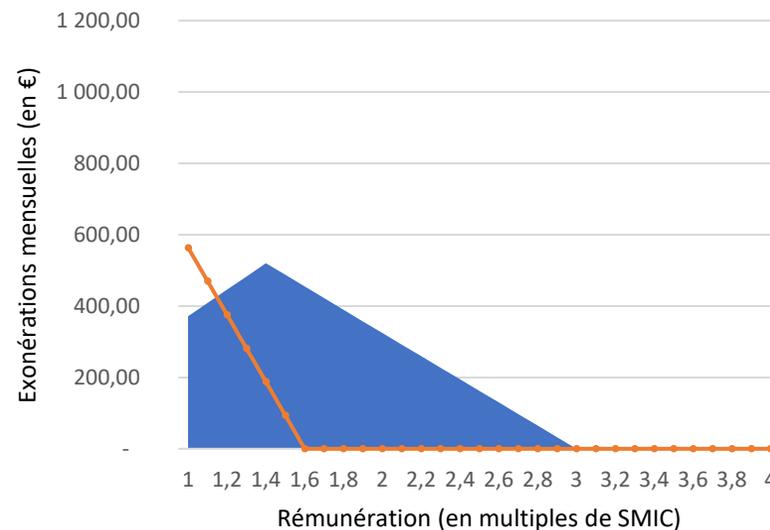
Moins de 11 salariés

- Pour les employeurs employant moins de 11 salariés ou pour les employeurs éligibles aux exonérations sectorielles ayant décidé d'opter pour ce barème.



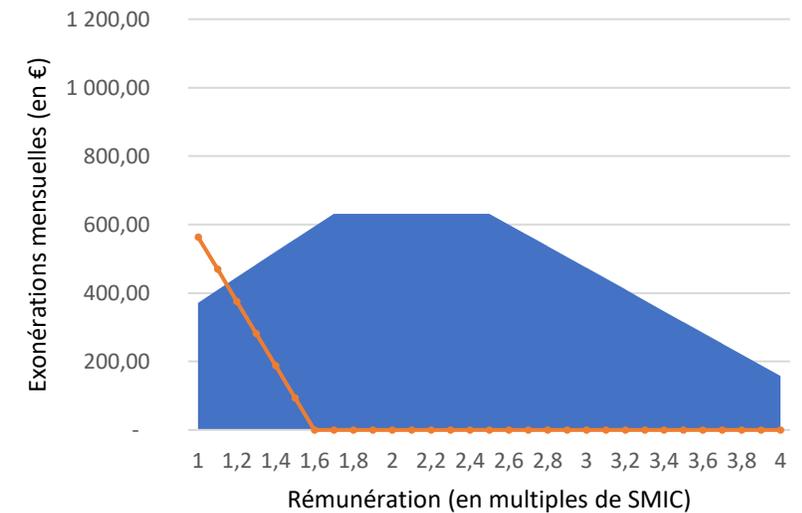
Exonération sectorielle

- Pour les entreprises d'au moins 11 Salariés relevant d'un secteur éligible (cf. annexes).



Exonération renforcée

- Pour les entreprises qui compte moins 250 salariés, dont le CA est inférieur 50M€ par an dont les salariés réalisent principalement des projets innovants dans les domaines des NTIC.

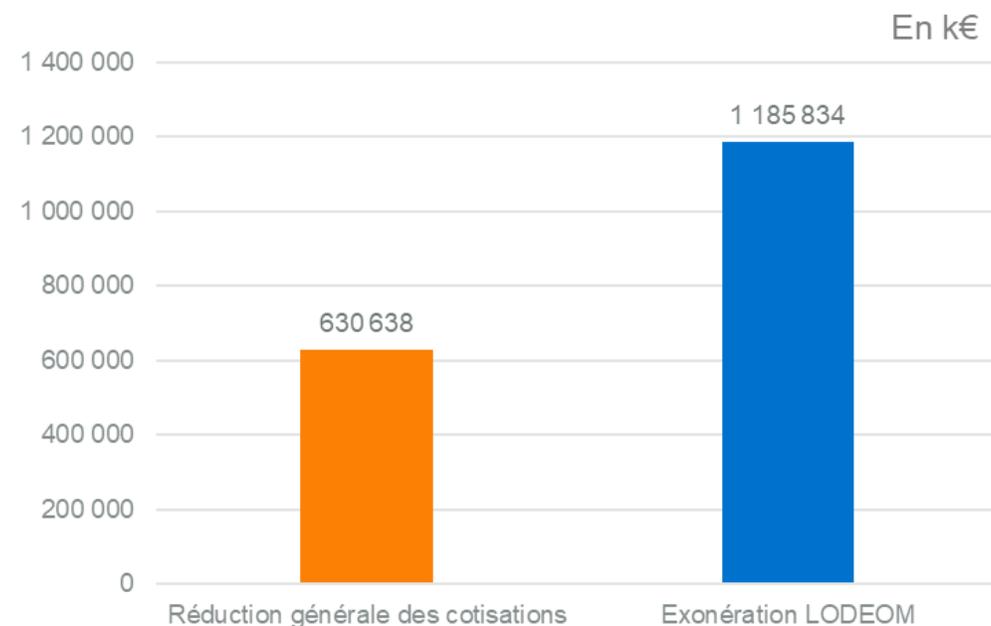


■ Exonérations mensuelles Lodeom
 — Exonérations FILLON

La LODEOM : un dispositif indispensable pour l'économie ultra-marine

Modélisation de la suppression de la LODEOM

- Nous avons simulé les montants d'exonérations de cotisations patronales **en cas d'abandon du dispositif de la LODEOM** et d'adoption par l'ensemble des entreprises de tous les secteurs de la réduction générale des cotisations. Pour ce faire, nous nous sommes basés sur la répartition des salaires par tranche de SMIC en 2018.
- Notre estimation entraîne **une perte d'environ 555 millions d'euros pour les employeurs des DROM.**
- *Nos chiffrages se basent sur la répartition des salaires par tranches de SMIC étudiée par l'URSSAF en 2022. Cette étude n'est pas disponible pour 2023.*



Détail de la méthodologie en Annexe (part 3.1)

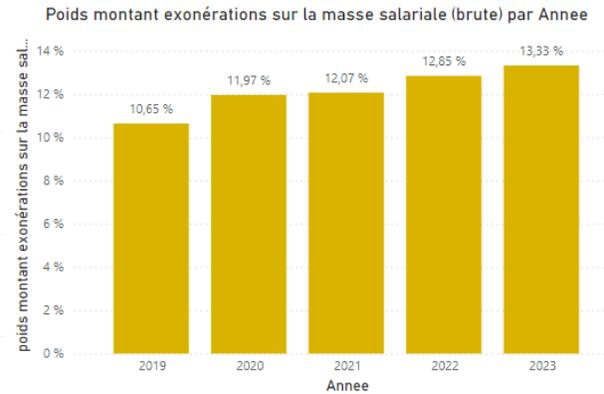
Le poids déterminant des exonérations de charges dans la masse salariale des DROM

Les exonérations de charges sociales LODEOM prennent une place de plus en plus importante dans la masse salariale des DROM

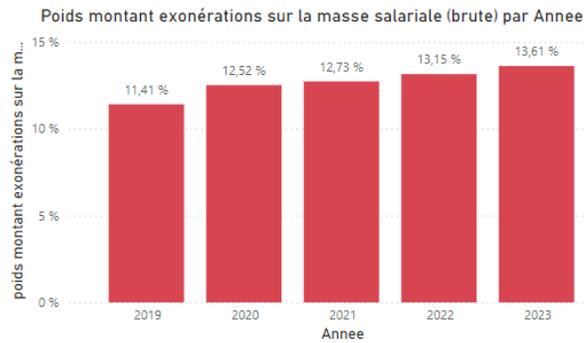
Guadeloupe



Guyane



La Réunion



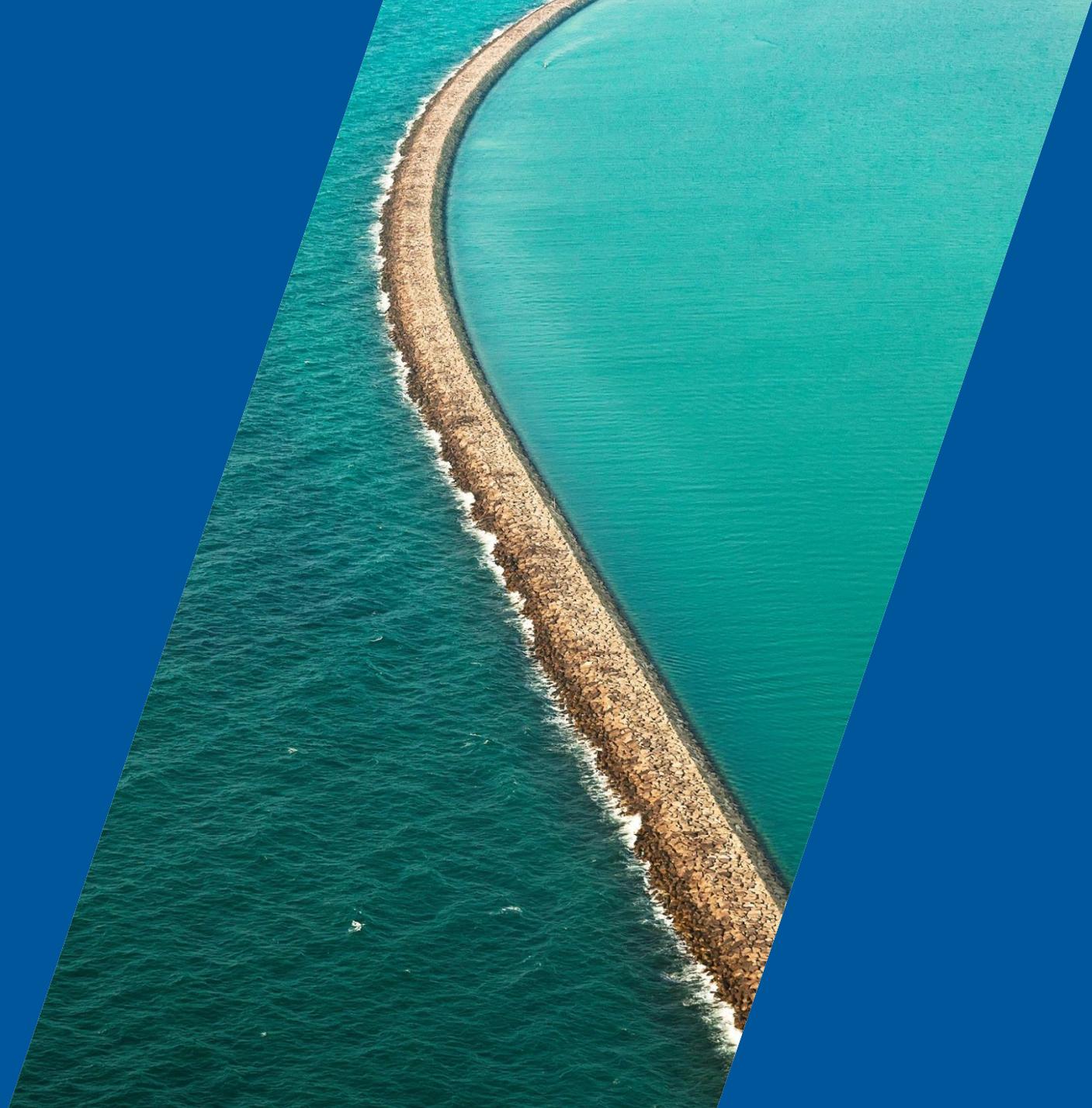
Martinique



La part des exonérations dans la masse salariale est **uniforme** sur l'ensemble des territoires DROM et montre la **dépendance** des économies ultra-marines aux dispositifs LODEOM, justifiant l'application d'un **régime spécifique aux territoires d'outre-mer**.

02

Situation projetée



2.1

Sous-partie 1

Nos simulations macro-économiques

Les impacts du PLFSS 2025 en cas de blocage du niveau du SMIC

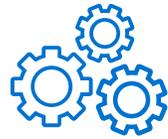
Régime général des cotisations

L'article 6 du PLFSS 2025 prévoit pour l'année 2025 :

- Réduction du montant maximal d'exonération : le montant maximal d'exonération de la réduction générale est diminué de 2 points (valeur de T).
- Réduction des points de sortie des bandeaux famille et maladie

Nous avons fixé la valeur du SMIC utilisée pour le calcul des réductions de charges patronales à sa valeur au 1^{er} janvier 2024, soit 1 766,92€ bruts mensuels.

Nos simulations font état d'un rabet budgétaire de l'ordre de 162 m€ qui impacteront directement les entreprises en Outre-mer et qui se découpent de la manière suivante.



158 m€

- De perte d'exonérations régime général pour les entreprises ultramarines
- Soit d'environ 26% des exonérations régime général 2023



4 m€

- De charges patronales supplémentaires
- Liées à la modification des dispositifs de réduction proportionnelle de cotisations d'assurance maladie et d'allocations familiales

Les impacts du PLFSS 2025 en cas de blocage du niveau du SMIC

LODEOM

La réduction du montant maximal d'exonération de la réduction générale (valeur de T diminuée de 2 points) emporte un impact direct sur le régime LODEOM (valeur T similaire à celui du régime général).

L'article 6 du PLFSS 2025 prévoit également pour l'année 2025 une réduction des points de sortie des bandeaux famille et maladie.

Nous avons fixé la valeur du SMIC utilisée pour le calcul des réductions de charges patronales à sa valeur au 1^{er} janvier 2024, soit 1 766,92€ bruts mensuels.

Nos simulations font état d'un rabet budgétaire de l'ordre de 102 m€ qui impacteront directement les entreprises en Outre-mer et qui se découpent de la manière suivante.



94 m€

- De perte d'exonérations LODEOM
- Soit d'environ 8% des exonérations LODEOM 2023



8 m€

- De charges patronales supplémentaires
- Liées à la modification des dispositifs de réduction proportionnelle de cotisations d'assurance maladie et d'allocations familiales

La réforme de la réduction générale des cotisations et la modification de la **valeur de T** emporte une **modification mécanique du régime de la LODEOM**. En effet les textes instituant le régime de la LODEOM font directement référence aux paramètres de calcul de la réduction générale des cotisations.

Les impacts du PLFSS 2026

Régime général des cotisations

L'article 6 du PLFSS 2025 prévoit pour l'année 2026 :

- Régime général d'exonérations : une nouvelle formule de calcul pour laquelle les paramètres de la dégressivité ne sont pas encore connus
- Suppression des bandeaux d'exonérations famille et maladie

Nous avons fixé la valeur du SMIC utilisée pour le calcul des réductions de charges patronales à sa valeur au 1^{er} janvier 2024, soit 1 766,92€ bruts mensuels.



380 m€

- De gain d'exonérations régime général pour les entreprises ultramarines
- Soit d'environ 63% des exonérations régime général 2023



198 m€

- De charges patronales supplémentaires
- Liées à la suppression des dispositifs de réduction proportionnelle de cotisations d'assurance maladie et d'allocations familiales

La réforme 2026 emporte une augmentation des exonérations de charges. Toutefois cette augmentation est compensée par la **suppression des bandeaux famille et maladie.**

Nos projections se basent sur les données des cotisants

Source : CGSS

*Non communiqué

Détail de la méthodologie en Annexe (part 3.1)

FEDOM
Fédération des Entreprises
des Outre-Mer



forv/s
mazars

Les impacts du PLFSS 2026

LODEOM

La modification de la formule de calcul pour le régime général des cotisations emporte un impact direct sur le régime LODEOM (valeur T similaire à celui du régime général).

L'article 6 du PLFSS 2025 prévoit également pour l'année 2026 la suppression des bandeaux d'exonérations famille et maladie

Nous avons fixé la valeur du SMIC utilisée pour le calcul des réductions de charges patronales à sa valeur au 1^{er} janvier 2024, soit 1 766,92€ bruts mensuels.



113 m€

- De gain d'exonérations LODEOM
- Soit d'environ 10% des exonérations LODEOM 2023



367 m€

- De charges patronales supplémentaires
- Liées à la modification des dispositifs de réduction proportionnelle de cotisations d'assurance maladie et d'allocations familiales

La réforme 2026 emporte une augmentation des exonérations de charges. Toutefois cette augmentation est compensée par la **suppression des bandeaux famille et maladie**.

L'impact de la nouvelle valeur de T sur les exonérations LODEOM ne résulte que d'une **simulation**.

Nos projections se basent sur les données des cotisants

Source : CGSS

*Non communiqué

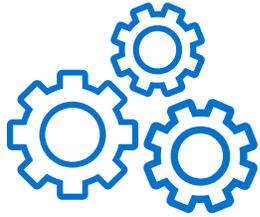
Détail de la méthodologie en Annexe (part 3.1)

2.2

Sous-partie 2

Nos analyses micro-économiques

Méthodologie de nos travaux de simulations sur les informations financières



Scénario 2025

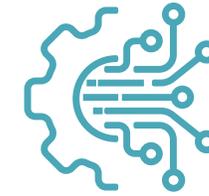
Coût total
2,33% de la masse
salariale

- Réduction générale des cotisations : -2 points sur la valeur de T (29,94% dans les entreprises de moins de 50 salariés ; 30,34% dans les entreprises de plus de 50 salariés).
- Régime LODEOM : -2 points sur la valeur de T (29,94% dans les entreprises de moins de 50 salariés ; 30,34% dans les entreprises de plus de 50 salariés).
- Bandeau famille et maladie : Simulation de la réduction des limites d'exonérations maladie et famille respectivement à 2,2 et 3,2 SMIC

- 19%
d'exonérations

- 6%
d'exonérations

+ 0,11% de
masse salariale



Scénario 2026*

- Réduction générale des cotisations : Modification de la valeur de T (35,74% dans les entreprises de moins de 50 salariés ; 36,14% dans les entreprises de plus de 50 salariés) et impacts de la nouvelle formule de calcul (point de sortie à 3 SMIC)
- Régime LODEOM : Modification de la valeur de T (35,74% dans les entreprises de moins de 50 salariés ; 36,14% dans les entreprises de plus de 50 salariés)
- Bandeau famille et maladie : Suppression de la réduction de cotisations maladie et famille respectivement

+ 69%
d'exonérations

+ 12%
d'exonérations

+ 5% de masse
salariale

Nous présentons dans nos cas pratiques ci-après les impacts directs de nos simulations sur les données comptables d'entreprises ultramarines, à savoir les montants d'exonérations, de masse salariale, de résultat net et d'excédent brut d'exploitation (EBE).

Ces simulations sont réalisées sur base des chiffres réels obtenus pour l'année 2023 et sont, par conséquent, à considérer sous un angle théorique.

**les scénarios 2026 sont le résultat de simulations d'impacts de la nouvelle valeur de T. Il est à noter qu'à la date de notre rapport, le gouvernement n'a pas émis clairement les contours d'une réforme de la LODEOM*

Détail de la méthodologie en Annexe (part 3.1)

Cas pratique 1 – Hôtels-Restaurants en Martinique

Paysage économique

Le secteur du tourisme et de l'hôtellerie est très affecté par la situation économique et sociale ultra-marine, notamment en Martinique. En effet l'augmentation drastique des prix des matières premières cumulée à une compétitivité intensifiée des pays voisins comme le Mexique ou encore la dégradation du climat social sur l'île impactent significativement le secteur.

Hôtel 1

Territoire	Martinique
Taille	Entre 11 et 50 salariés
Secteur d'activité	Hôtellerie
Régime	[Compétitivité renforcée]

Agrégat financier en €	2023 réel	% CA	Simulation 2025	Simulation 2026
Chiffre d'affaires hors taxes	3 778 002	100,0%	3 778 002	3 778 002
Subventions exploitation	70 525	1,9%	70 525	70 525
Autres produits et assimilés	82 546	2,2%	82 546	82 546
Salaires bruts	1 363 776	36,1%	1 363 776	1 363 776
Charges sociales	258 867	6,9%	258 867	258 867
Charges d'exploitations	2 231 050	59,1%	2 231 050	2 231 050
Autres charges	13 238	0,4%	13 238	13 238
Impôts, taxes et versements assimilés	40 849	1,1%	40 849	40 849
Régime de compétitivité renforcée : Montant exonérations	356 873	9,4%	A 335 461	B 399 698
Total exonérations	356 873	9,4%	335 461	399 698
Bandeau Maladie & Famille			C 1 500	D 68 189
Excédent brut d'exploitation	23 293	0,6%	380	- 2 071
Résultat financier et exceptionnel + dotations d'amortissement	- 18 149	-0,5%	- 18 149	- 18 149
Résultat net	5 144	0,1%	- 17 769	- 20 220
			- 22 913	- 25 364
			PERTE NETTE EN €	

Structurellement on observe que les charges d'exploitation et les charges de personnel représentent 102% du chiffre d'affaires.

Le scénario 2025 montre un équilibre opérationnel ne permettant pas d'absorber les éléments hors exploitation.

Le scénario 2026 illustre un déficit opérationnel structurel avec un EBE devenant négatif donc un modèle opérationnel et économique à remettre totalement en question.

Les estimations présentées ici constituent des charges ou des gains supplémentaires.

A Le montant simulé correspond à 94% du montant d'exonérations (soit 6% de baisse) rempli par l'adhérent dans le formulaire pour 2023.

B Le montant simulé correspond à 112% du montant d'exonérations (soit 12% d'augmentation) rempli par l'adhérent dans le formulaire pour 2023.

C Le montant simulé correspond à 0,11% du montant des salaires bruts rempli par l'adhérent dans le formulaire pour 2023.

D Le montant simulé correspond à 5% du montant des salaires bruts rempli par l'adhérent dans le formulaire pour 2023.

Cas pratique 1 – Hôtels-Restaurants en Martinique

Hôtel 2

Territoire	Martinique
Taille	Plus de 50 salariés
Secteur d'activité	Hôtellerie
Régime	['Compétitivité renforcée']

Agrégat financier €	2023 réel	% CA	Simulation 2025	Simulation 2026
CA HT	4 982 576	100,0%	4 982 576	4 982 576
Subventions exploitation	3 000	0,1%	3 000	3 000
Autres produits et assimilés	122 516	2,5%	122 516	122 516
Salaires bruts	1 772 021	35,6%	1 772 021	1 772 021
Charges sociales	329 840	6,6%	329 840	329 840
Charges d'exploitations	2 343 420	47,0%	2 343 420	2 343 420
Impôts, taxes et versements assimilés	97 625	2,0%	97 625	97 625
Autres charges	202 652	4,1%	202 652	202 652
Régime de compétitivité renforcée : Montant exonérations	458 577	9,2%	<i>A</i> 431 062	<i>B</i> 513 606
Total exonérations	458 577	9,2%	431 062	513 606
Bandeau Maladie & Famille			<i>C</i> 1 949	<i>D</i> 88 601
Excédent brut d'exploitation	362 534	7,3%	333 070	328 962
Résultat financier et exceptionnel + dotations d'amortissement	- 332 812	-6,7%	- 332 812	- 332 812
Résultat net	29 722	0,6%	258	- 3 850
			- 29 464	- 33 572
			PERTE NETTE EN €	

Structurellement on observe que **les charges d'exploitation et les charges de personnel représentent 90% du chiffre d'affaires.**

La simulation 2025 montre que la valeur dégagée de l'activité opérationnelle **suffit tout juste à absorber les éléments hors exploitation.**

Dans le cas du scénario 2026 cela ne suffit pas et engendre une **activité structurellement déficitaire.**

Les estimations présentées ici constituent des charges ou des gains supplémentaires.

A Le montant simulé correspond à 94% du montant d'exonérations (soit 6% de baisse) rempli par l'adhérent dans le formulaire pour 2023.

B Le montant simulé correspond à 112% du montant d'exonérations (soit 12% d'augmentation) rempli par l'adhérent dans le formulaire pour 2023.

C Le montant simulé correspond à 0,11% du montant des salaires bruts rempli par l'adhérent dans le formulaire pour 2023.

D Le montant simulé correspond à 5% du montant des salaires bruts rempli par l'adhérent dans le formulaire pour 2023.

Cas pratique 1 – Hôtels-Restaurants en Martinique

Hôtel 3

Territoire	Martinique
Taille	Plus de 50 salariés
Secteur d'activité	Hôtellerie
Régime	['Compétitivité renforcée']

Agrégat financier €	2023 réel	% CA	Simulation 2025	Simulation 2026
CA HT	10 029 434	100,0%	10 029 434	10 029 434
Subventions exploitation	15 200	0,2%	15 200	15 200
Autres produits et assimilés	439 528	4,4%	439 528	439 528
Salaires bruts	3 584 635	35,7%	3 584 635	3 584 635
Charges sociales	603 858	6,0%	603 858	603 858
Charges d'exploitations	5 925 047	59,1%	5 925 047	5 925 047
Impôts, taxes et versements assimilés	250 251	2,5%	250 251	250 251
Autres charges	43 749	0,4%	43 749	43 749
Régime de compétitivité renforcée : Montant exonérations	977 609	9,7%	A 918 952	B 1 094 922
Total exonérations	977 609	9,7%	918 952	1 094 922
Bandeau Maladie & Famille			C 3 943	D 179 232
Excédent Brut d'Exploitation	76 622	0,8%	14 022	14 703
Résultat financier et exceptionnel + dotations d'amortissement	- 90 087	-0,9%	- 90 087	- 90 087
Résultat net	- 13 465	-0,1%	- 76 065	- 75 384
			- 62 600	- 61 919
			PERTE NETTE EN €	

Structurellement on observe que **les charges d'exploitation et les charges de personnel représentent 101% du chiffre d'affaires.**

Les simulations 2025 et 2026 sont similaires et mettent en évidence les très faibles montants de résultat d'exploitation dégagés **ne permettant pas, encore une fois, l'absorption des éléments hors exploitation.**

Les estimations présentées ici constituent des charges ou des gains supplémentaires.

A Le montant simulé correspond à 94% du montant d'exonérations (soit 6% de baisse) rempli par l'adhérent dans le formulaire pour 2023.

B Le montant simulé correspond à 112% du montant d'exonérations (soit 12% d'augmentation) rempli par l'adhérent dans le formulaire pour 2023.

C Le montant simulé correspond à 0,11% du montant des salaires bruts rempli par l'adhérent dans le formulaire pour 2023.

D Le montant simulé correspond à 5% du montant des salaires bruts rempli par l'adhérent dans le formulaire pour 2023.

Cas pratique 1 – Hôtels-Restaurants en Martinique

Les conséquences concrètes de la réforme de l'article 6 du PLFSS pour ces établissements sont critiques

Ces simulations mettent en exergue les **structures déficitaires qu'engendreraient ces rabots**. Nous avons contacté ces dirigeants d'entreprises et avons échangé autour des solutions envisagées en cas de survenance de tels scénarios.

- **Prix**

Impossible de réévaluer les prix à la hausse en gardant un standing similaire. Cela impacterait à la baisse le taux de remplissage et diminuerait la compétitivité avec l'offre régionale, Mexicaine notamment.

- **Augmenter le niveau des prestations**

Impossible à date à cause de la flambée des taux d'intérêt et l'incapacité de dégager des fonds propres de l'activité. Les établissements ne peuvent se lancer dans des projets d'investissements ou de rénovations.

- **Optimiser les coûts**

Les coûts sont déjà optimisés au maximum, l'inflation est omniprésente et se traduit par une augmentation très importante des achats ces 2 dernières années.

=> La seule solution envisagée ici est donc claire, **la fin totale de l'activité et la vente des biens immobiliers pour en faire des complexes résidentiels**. On parle dans ce cas pratique de **la disparition de 500 chambres** soit **plus de 118k nuitées par an** (taux de remplissage réel de 65%) et de **près de 250 ETP salariés sur le marché du travail**. Cette fermeture impacterait donc **la capacité d'accueil des touristes sur l'île** et donc indirectement l'économie globale de l'île.

Cas pratique 1 – Hôtels-Restaurants en Martinique

« A défaut de pouvoir augmenter les prix et/ou réduire la masse salariale, si mon entreprise n'est pas rentable je ne pourrai pas poursuivre mon activité »

Nous avons chiffré le coût pour l'État de la fermeture des trois établissements



Coût annuel pour l'Etat : Environ 5m€ pour un gain de 120k€.
Sans chiffrer le manque à gagner lié à la baisse du nombre de touristes sur l'île.

Cas pratique 2 – Restaurant à La Réunion

Paysage économique

Le secteur de la restauration à La Réunion est impacté de plein fouet par **l'inflation extrême de ces dernières années** mais également par **la baisse des investissements des collectivités locales** impactant directement le secteur du BTP et indirectement toute la situation économique de l'île. Par conséquent la fréquentation des restaurants est en décroissance significative depuis début 2024.

Territoire	La Réunion
Taille	Moins de 11 salariés
Secteur d'activité	Restauration
Régime	['Compétitivité renforcée']

Nous observons dans les 2 scénarii de simulation que l'activité opérationnelle reste structurellement bénéficiaire mais celle-ci **ne permet pas de dégager suffisamment de valeur pour absorber la totalité des coûts financiers, exceptionnels mais surtout de dotations aux amortissements.**

Le gérant de cet établissement rapporte **une baisse de plus de 30% de la fréquentation de son restaurant ces derniers mois.**

Le prévisionnel 2024 transmis présente **une baisse de 6% de son chiffre d'affaires** qui, cumulé à **une hausse des charges de 4,5%**, met en lumière un **déficit opérationnel** de l'activité pour 2024.

Si la situation persiste jusqu'à épuisement de la trésorerie, le gérant n'aura d'autre choix que de faire baisser ses charges fixes **en licenciant un tiers de son personnel** et donc de diminuer sa capacité d'accueil.

Les estimations présentées ici constituent des charges ou des gains supplémentaires.

A Le montant simulé correspond à 94% du montant d'exonérations (soit 6% de baisse) rempli par l'adhérent dans le formulaire pour 2023.

B Le montant simulé correspond à 112% du montant d'exonérations (soit 12% d'augmentation) rempli par l'adhérent dans le formulaire pour 2023.

C Le montant simulé correspond à 0,11% du montant des salaires bruts rempli par l'adhérent dans le formulaire pour 2023.

D Le montant simulé correspond à 5% du montant des salaires bruts rempli par l'adhérent dans le formulaire pour 2023.

Agrégat financier €	2023 réel	% CA	Simulation 2025	Simulation 2026
Chiffre d'affaires hors taxes	567 738	100,0%	567 738	567 738
Subventions exploitation	19 197	3,4%	19 197	19 197
Autres produits et assimilés	6 586	1,2%	6 586	6 586
Salaires bruts	264 928	46,7%	264 928	264 928
Charges sociales	14 120	2,5%	14 120	14 120
Charges d'exploitations	256 910	45,3%	256 910	256 910
Impôts, taxes et versements assimilés	7 208	1,3%	7 208	7 208
Autres charges	918	0,2%	918	918
<i>Régime compétitivité renforcée : Montant exonérations</i>	49 218	8,7%	<i>A</i> 46 265	<i>B</i> 55 124
Total exonérations	49 218	8,7%	46 265	55 124
<i>Bandeau Maladie & Famille</i>			<i>C</i> 291	<i>D</i> 13 246
Excédent Brut d'Exploitation	50 355	8,9%	47 110	43 015
Résultat financier et exceptionnel + dotations d'amortissement	- 46 256	- 8,1%	- 46 256	- 46 256
Résultat net	4 099	0,7%	854	- 3 241
			- 3 245	- 7 340
			PERTE NETTE EN €	

Cas pratique 2 – Restaurant à La Réunion

« Si on me rajoute des charges je serai dans l'obligation de licencier une partie de mon personnel (1) et dans un second temps si les perspectives ne s'améliorent pas je serai contraint de cesser mon activité (2) »

(1) Nous avons chiffré le coût pour l'État du licenciement d'1/3 des effectifs



**Coût annuel pour l'Etat :
Environ 35k€ pour un
gain de 3,2k€**

(2) Nous avons chiffré le coût pour l'État de la fermeture de l'établissement



**Coût annuel pour l'Etat :
Environ 106k€ pour un
gain de 3,2k€**

Cas pratique 3 – Industrie en Guadeloupe

Paysage économique

Le secteur de l'industrie dans les DROM est **stratégique pour l'emploi** mais également pour **la balance commerciale et le « consommer local »**, élément clef des enjeux écologiques actuels. Ce secteur est très fortement impacté par **les hausses de coûts de matières premières** mais également par **les prix des machines qui doivent être importées au prix fort de la Métropole**. Une **main d'œuvre qualifiée** est également un enjeu majeur du développement de ce secteur dans les DROM tout comme la nécessité **d'avoir une vision claire à moyen terme**, ce qui n'est pas le cas actuellement du fait des **nombreuses fluctuations des systèmes d'aides gouvernementales** mais également des **décalages de versements**.

Territoire	Guadeloupe
Taille	Entre 11 et 50 salariés
Secteur d'activité	Industrie
Régime	['Compétitivité renforcée']

Agrégat financier €	2023 réel	% CA	Simulation 2025	Simulation 2026
CA HT	9 912 970	100,0%	9 912 970	9 912 970
Subventions exploitation	-	0,0%	-	-
Autres produits et assimilés	- 31 645		- 31 645	- 31 645
Salaires bruts	1 135 019	11,4%	1 135 019	1 135 019
Charges sociales	217 628	2,2%	217 628	217 628
Charges d'exploitations	8 328 309	84,0%	8 328 309	8 328 309
Impôts, taxes et versements assimilés	19 738	0,2%	19 738	19 738
Autres charges	43 217		43 217	43 217
<i>Régime compétitivité renforcée : Montant exonérations</i>	239 019	2,4%	<i>A</i> 224 678	<i>B</i> 267 701
Total exonérations	239 019	2,4%	224 678	267 701
<i>Bandeau Maladie & Famille</i>			<i>C</i> 1 249	<i>D</i> 56 751
Excédent Brut d'Exploitation	137 414	1,4%	121 824	109 345
Résultat financier et exceptionnel + dotations d'amortissement	- 106 106	-1,1%	- 106 106	- 106 106
Résultat net	31 308	0,3%	15 718	3 239
			- 15 590	- 28 069
			PERTE NETTE EN €	

Nous observons dans les 2 scénarii de simulation que l'activité opérationnelle permet de dégager de la valeur **tout juste suffisante pour absorber la totalité des coûts hors exploitation**. Cet EBE reste extrêmement faible puisqu'il représente 1% du CA.

Dans les 2 scénarii et notamment lors de la simulation 2026 nous observons que le montant de **résultat net est très faible** et ne permettra pas de parer tout évènement exceptionnel ou bien de constituer des fonds propres pour la société.

En cas de rabots avérés, ce manufacturier de produits de premières nécessités n'aura d'autres choix que de **geler les embauches** (+10% ETP par an depuis 2021), **d'investir dans des machines remplaçant la main d'œuvre ouvrière et, dans un ultime recours, d'augmenter ses prix**.

Les estimations présentées ici constituent des charges ou des gains supplémentaires.

A Le montant simulé correspond à 94% du montant d'exonérations (soit 6% de baisse) rempli par l'adhérent dans le formulaire pour 2023.

B Le montant simulé correspond à 112% du montant d'exonérations (soit 12% d'augmentation) rempli par l'adhérent dans le formulaire pour 2023.

C Le montant simulé correspond à 0,11% du montant des salaires bruts rempli par l'adhérent dans le formulaire pour 2023.

D Le montant simulé correspond à 5% du montant des salaires bruts rempli par l'adhérent dans le formulaire pour 2023.

Cas pratique 3 – Industrie en Guadeloupe

« Je vais devoir ralentir ma dynamique de croissance et geler les embauches »

Nous avons chiffré le coût pour l'État de l'absence d'embauches sur les trois prochaines années (+9 ETP)



**Coût annuel pour l'Etat :
Environ 413k€ pour un
gain de 15,5k€**

Cas pratique 4 – Entreprise audiovisuelle à La Réunion

Paysage économique

Le secteur de la production audiovisuelle connaît **un gros essoufflement depuis 2022** à cause, notamment, du repli des acteurs nord-américains ainsi que de la frilosité des investissements. La valorisation de ce type de société est spécifique puisqu'il est possible de capitaliser les charges liées à la production d'un film jusqu'à son lancement ce qui déclenche l'amortissement de ces dépenses. Le personnel de cette société est composé à **trois quarts d'intermittents du spectacle** dont **deux tiers proviennent de la Métropole**.

Territoire	La Réunion
Taille	Entre 11 et 50 salariés
Secteur d'activité	Production audiovisuelle
Régime	[Innovation et croissance]
Droit Commun	Oui

Agrégat financier €	2023 réel	% CA	Simulation 2025	Simulation 2026
CA HT	2 158 541	100,0%	2 158 541	2 158 541
Subventions exploitation	244 306	11,3%	244 306	244 306
Autres produits et assimilés	781 924	36,2%	781 924	781 924
Salaires bruts	1 865 049	86,4%	1 865 049	1 865 049
Charges sociales	515 432	23,9%	515 432	515 432
Charges d'exploitations	594 683	27,6%	594 683	594 683
Impôts, taxes et versements assimilés	46 834	2,2%	46 834	46 834
Autres charges	25 145	1,2%	25 145	25 145
<i>Droit commun : Montant exonérations</i>	3 347	0,2%	<i>A</i> 2 711	<i>B</i> 5 656
<i>Régime innovation et croissance : Montant exonérations</i>	424 328	19,7%	398 868	475 247
Total exonérations	427 675	19,8%	401 579	480 904
<i>Bandeau Maladie & Famille</i>			<i>C</i> 2 052	<i>D</i> 93 252
Excédent Brut d'Exploitation	137 628	6,4%	110 117	95 295
Résultat financier et exceptionnel + dotations d'amortissement	- 100 800	-4,7%	- 100 800	- 100 800
Résultat net	36 828	1,7%	9 317	- 5 505

-	27 511	-	42 333
PERTE NETTE EN €			

Le résultat net positif en 2023 est dû uniquement du fait de pouvoir capitaliser les dépenses d'un projet avant son lancement. En faisant abstraction de cet effet, **l'activité est structurellement déficitaire**.

Ce phénomène serait inexorablement amplifié en cas de rabots, sans un rebond conséquent de l'activité en 2025 **cela entraînerait des décisions stratégiques importantes**.

Le levier d'augmentation des prix ne sera pas privilégié à cause de la conjoncture du marché qui résulte en la raréfaction des projets.

Le seul levier impactant serait donc la masse salariale qui représente presque 100% du CA + subventions en 2023. Les intermittents étant payés 10 à 20% plus chers que les conventions métropolitaines afin de s'aligner sur le coût de la vie sur l'île, il s'agirait donc de **rétablir les taux journaliers aux niveaux conventionnels et d'optimiser au maximum la productivité de la main d'œuvre**.

Les estimations présentées ici constituent des charges ou des gains supplémentaires.

A Le montant simulé correspond à 94% du montant d'exonérations (soit 6% de baisse) rempli par l'adhérent dans le formulaire pour 2023.

B Le montant simulé correspond à 112% du montant d'exonérations (soit 12% d'augmentation) rempli par l'adhérent dans le formulaire pour 2023.

C Le montant simulé correspond à 0,11% du montant des salaires bruts rempli par l'adhérent dans le formulaire pour 2023.

D Le montant simulé correspond à 5% du montant des salaires bruts rempli par l'adhérent dans le formulaire pour 2023.

Cas pratique 4 – Entreprise audiovisuelle à La Réunion

« Nous ne pourrions plus payer les salariés intermittents au-delà des minima conventionnels et pourrions, in fine, prendre la décision de rapatrier notre activité en France métropolitaine »

Nous avons chiffré le coût pour l'Etat de la baisse du salaire des intermittents d'environ 18%

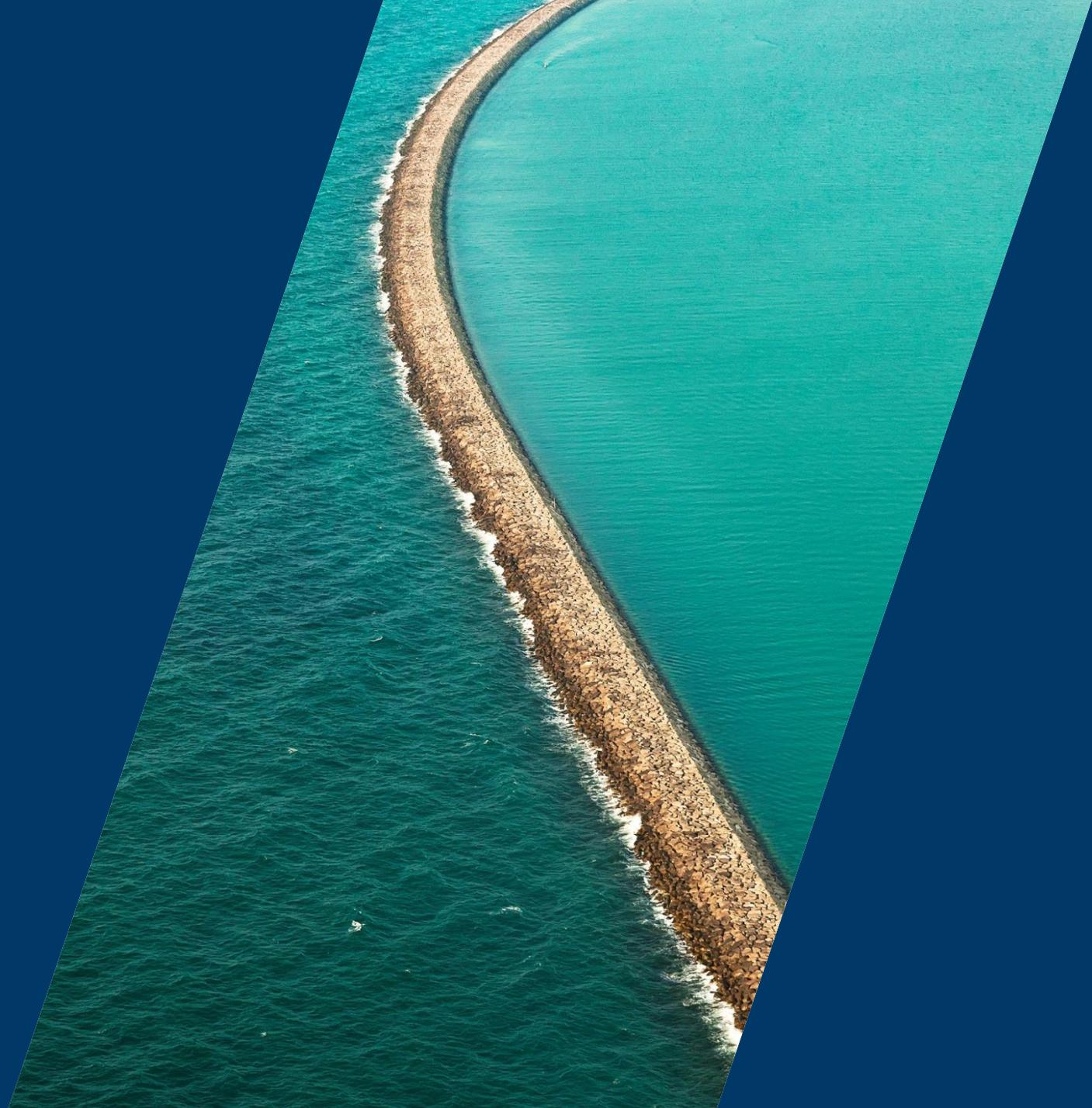


**Coût annuel pour l'Etat :
Environ 70k€ pour un
gain de 27,5k€**

En dernier ressort et en cas de rabots cumulés à un rebond du marché trop long à survenir, l'entreprise n'aurait d'autre choix que de rapatrier ses activités et ses 45 salariés en France métropolitaine. En effet les inconvénients d'une implantation à La Réunion prenant alors le dessus sur les avantages dégagés.

03

Annexes



Sous-partie 1
Méthodologies

3.1

Présentation des travaux

Démarche et méthodologie

Analyse macro-économique



Études des données LODEOM

Présentation du périmètre et des montants de la LODEOM sur les dernières années.

Modélisations

Modélisation des exonérations LODEOM et de la réduction générale des cotisations par tranche de SMIC. Simulation en masse de l'absence d'exonérations LODEOM.



6 Territoires



Analyse micro-économique



Formulaire de collecte

Création d'un formulaire de collecte de données à destination des adhérents FEDOM afin de relever des données comptables et sociales sur tous les territoires concernés par la LODEOM

Analyse des données

Extractions des données issues du formulaire de collecte, contrôle de cohérence, analyse et présentations des données.



Modélisation de scénarios d'évolutions

Sur la base des données analysées, d'entretiens qualitatifs avec 5 chefs d'entreprises et des évolutions énoncées par le PLFSS 2025, sélections de scénarios d'évolutions du régime juridique de la LODEOM et modélisation des impacts pour les entreprises sur la base des données du simulateur.



Présentation des travaux

Source des données



ACOSS

Les données de l'ACOSS nous ont permis de produire des analyses concernant le nombre d'entreprises et d'établissements dans les DROM ainsi que le taux d'emploi.



CGSS

Les données de la CGSS nous ont permis d'analyser les exonérations LODEOM uniquement sur le périmètre des DROM et de Saint-Martin.

Ces données sont issues des déclarations des entreprises cotisantes et peuvent être source d'erreur.



Rapports annuels

Nous avons pu retrouver dans les rapports annuels de la cour des comptes et le rapport général de performance du ministère des outre-mer les montants d'autorisation d'engagement au titre des exonérations de charges (montants cumulés LODEOM et réduction générale) et le montant de l'exécution réelle de cette action.



INSEE

Les données de l'INSEE nous ont permis de produire des analyses concernant la moyenne de PIB par habitant, le taux de chômage, la population, le taux d'inflation, les écarts de prix avec la Métropole et le climat des affaires.



IEDOM

Les données de l'IEDOM nous ont permis de produire des analyses concernant les délais de paiement et le climat des affaires.

Notre analyse micro-économique se base également sur les réponses des entreprises ultra-marines au formulaire de collecte de données.

Présentation des travaux

Méthodologie d'estimation du montant de réduction générale des cotisations en l'absence de LODEOM

Paramètres

Valeur du SMIC

Nous avons basé notre estimation sur la valeur du SMIC au 1^{er} janvier 2024 soit 1 766,92€ bruts mensuels.

Méthodologie

Simulation en masse des montants des réductions générales des cotisations :

- 1) Sur la base des données issues du simulateur URSSAF calculant la réduction générale des cotisations, nous avons estimé le montant mensuel des exonérations par tranche de SMIC.
- 2) Nous avons ensuite rapporté ces montants d'exonérations mensuelles en proportion de la tranche de SMIC concernée (données moyennes).
- 3) Sur la base de la répartition de la masse salariale par tranche de SMIC en date de 2022 pour l'ensemble du territoire français, nous avons simulé pour les DROM les montants de réduction générales des cotisations.

- 4) Nos données étant basées sur des résultats nationaux, nous n'avons pas pris en compte dans nos chiffrages les éventuelles variations de la masse salariale en volume et en répartition par tranche de SMIC des territoires ultra-marins.

Masse des exonérations en outre-mer et comparaison avec la simulation en masse des montants de réduction générale des cotisations :

- 1) Nous avons comparé le montant obtenu avec la somme des exonérations LODEOM et droit commun 2022 au sein des DROM soit 1 726 370 k€ (exécution réelle de l'action 01 du programme 138).
- 2) L'écart constaté est la différence entre la simulation en masse sur la base des données de paie de 2022 et les exonérations LODEOM et droit commun en 2022 (exécution réelle).

Présentation des travaux

Méthodologie de simulations exonérations régime général 2025 et 2026*

Paramètres

Valeur de T

Etant donné la typologie des entreprises présentes dans les DROM (en 2022, plus de 95% des entreprises comptent moins de 50 salariés), nous avons simulé les exonérations par rapport au paramètre de T applicable aux entreprises de moins de 50 salariés.

Valeur de T	
2024	31,94%
2025	29,94%*
2026	35,74%*

*Source : article 6 PLFSS 2025

Valeur du SMIC

Nous avons basé nos simulations sur la nouvelle valeur du SMIC au 1^{er} novembre 2024 soit 1 802,25€ bruts mensuels.

Pour les simulations avec blocage du SMIC, la valeur retenue est celle au 1^{er} janvier 2024 soit 1 766,92€ bruts mensuels.

Masse salariale des DROM par tranche de SMIC

- Masse salariale totale des DROM (données CGSS 2023).
- Répartition par tranche de SMIC (de < 1,2 SMIC à > 15 SMIC, avec une marche de 0,2 SMIC entre) issue des données URSSAF - National (France métropolitaine et outre-mer) en 2022.

Méthodologie

- 1) Calcul du montant des exonérations du régime général sur la base de l'ancienne valeur de T pour les rémunérations brutes allant de 1 SMIC à 5 SMIC (marche de 0,1 SMIC), ainsi que du % d'exonération.
- 2) Mêmes calculs pour les exonérations du régime général sur la base des nouvelles valeurs de T.
- 3) Calcul du % moyen d'exonération par tranche de 0,2 SMIC pour les 3 scénarios (actuel, 2025, 2026).
- 4) Calcul de la différence de % d'exonération moyenne. Nos résultats :
2025 : -19% d'exonérations
2026 : +69% d'exonérations
- 5) Application de ce différentiel aux montants d'exonérations du panel de répondants afin d'obtenir les projections d'exonérations en 2025 et 2026.

**les scénarios 2026 sont le résultat de simulations d'impacts de la nouvelle valeur de T. Il est à noter qu'à la date de notre rapport, le gouvernement n'a pas émis clairement les contours d'une réforme de la LODEOM*

Présentation des travaux

Méthodologie de simulations LODEOM 2025 et 2026*

Paramètres

Valeur de T

Etant donné la typologie des entreprises présentes dans les DROM (en 2022, plus de 95% des entreprises comptent moins de 50 salariés), nous avons simulé les exonérations par rapport au paramètre de T applicable aux entreprises de moins de 50 salariés.

Valeur de T	
2024	31,94%
2025	29,94%*
2026	35,74%*

*Source : article 6 PLFSS 2025

Valeur du SMIC

Nous avons basé nos simulations sur la nouvelle valeur du SMIC au 1^{er} novembre 2024 soit 1 802,25€ bruts mensuels.

Pour les simulations avec blocage du SMIC, la valeur retenue est celle au 1^{er} janvier 2024 soit 1 766,92€ bruts mensuels.

Masse salariale des DROM par tranche de SMIC

- Masse salariale totale des DROM (données CGSS 2023).
- Répartition par tranche de SMIC (de < 1,2 SMIC à > 15 SMIC, avec une marche de 0,2 SMIC entre) issue des données URSSAF - National (France métropolitaine et outre-mer) en 2022.

Méthodologie

- 1) Calcul du montant des exonérations LODEOM sur la base de l'ancienne valeur de T pour les rémunérations brutes allant de 1 SMIC à 5 SMIC (marche de 0,1 SMIC), ainsi que du % d'exonération.
- 2) Mêmes calculs pour les exonérations LODEOM sur la base des nouvelles valeurs de T.
- 3) Calcul du % moyen d'exonération par tranche de 0,2 SMIC pour les 3 scénarios (actuel, 2025, 2026).
- 4) Calcul de la différence de % d'exonération moyenne. Nos résultats :
2025 : -6% d'exonérations
2026 : +12% d'exonérations
- 5) Application de ce différentiel aux montants d'exonérations du panel de répondants afin d'obtenir les projections d'exonérations en 2025 et 2026.

**les scénarios 2026 sont le résultat de simulations d'impacts de la nouvelle valeur de T. Il est à noter qu'à la date de notre rapport, le gouvernement n'a pas émis clairement les contours d'une réforme de la LODEOM*

Présentation des travaux

Méthodologie de simulations bandeaux maladie et allocations familiales 2025 et 2026

Paramètres

Taux de cotisations patronales

Taux de cotisations	Allocations familiales	Maladie - maternité - invalidité - décès
2024	3,45% jusqu'à 3,5 SMIC / 5,25% au-delà	7% jusqu'à 2,5 SMIC / 13% au-delà
2025	3,45% jusqu'à 3,2 SMIC / 5,25% au-delà*	7% jusqu'à 2,2 SMIC / 13% au-delà*
2026	5,25%*	13%*

Source : article 6 PLFSS 2025

Pour les cotisations d'allocations familiales, nous avons estimé qu'il y avait une réduction de charges patronales à hauteur de 1,8% de la rémunération brute lorsque celle-ci est inférieure à 3,5 SMIC (2024) / à 3,2 SMIC (2025), et qu'en 2026 il n'y avait plus de réduction.

Pour les cotisations maladie, nous avons estimé qu'il y avait une réduction de charges patronales à hauteur de 6% de la rémunération brute lorsque celle-ci est inférieure à 2,5 SMIC (2024) / à 2,2 SMIC (2025) et qu'en 2026 il n'y avait plus de réduction.

Valeur du SMIC

Nous avons basé nos simulations sur la nouvelle valeur du SMIC au 1^{er} novembre 2024 soit 1802,25€ bruts mensuels.

Pour les simulations avec fixation du SMIC, la valeur retenue est celle au 1^{er} janvier 2024 soit 1 766,92€ bruts mensuels.

Masse salariale des DROM par tranche de SMIC

- Masse salariale totale des DROM (données CGSS 2023).
- Répartition par tranche de SMIC (de < 1,2 SMIC à > 15 SMIC, avec une marche de 0,2 SMIC entre) issue des données URSSAF - National (France métropolitaine et outre-mer) en 2022.

Méthodologie

- 1) Calcul du montant des réductions des bandeaux maladie et famille pour les rémunérations brutes allant de 1 SMIC à 5 SMIC (marche de 0,1 SMIC), ainsi que du % de réduction.
- 2) Calcul du % moyen de réduction total (maladie + famille) par tranche de 0,2 SMIC pour les 3 scénarios (actuel, 2025, 2026).
- 3) Calcul de la différence de % de réduction moyenne. Nos résultats :
2025 : 0,11% de masse salariale supplémentaire
2026 : 5% de masse salariale supplémentaire
- 4) Ajout de ces coûts au panel de répondants afin d'obtenir les projections de charges patronales supplémentaires en 2025 et 2026.

3.2

Sous-partie 2

Détails

Détails

Les secteurs éligibles aux barèmes renforcés

DROM – Compétitivité renforcée

Secteurs éligibles		
Industrie	Tourisme	Pêche
Restauration	Nautisme	Cultures marines
Environnement	Hôtellerie	Aquaculture
Agro-nutrition	Recherche et développement	Agriculture
Energies renouvelables	Presse	
NTIC	Production audiovisuelle	

St Martin et St Barthélemy – Exonérations sectorielles

Secteurs éligibles		
Industrie	Tourisme	Pêche
Restauration	BTP	Cultures marines
Environnement	Hôtellerie	Aquaculture
Entreprise assurant la desserte maritime ou fluviale de plusieurs points de Saint Barthélemy ou à Saint Martin	Secteur du transport aérien (pour les entreprises assurant la liaison avec la Métropole ou les DROM)	Agriculture
Energies renouvelables	Presse	
NTIC	Production audiovisuelle	

Détails

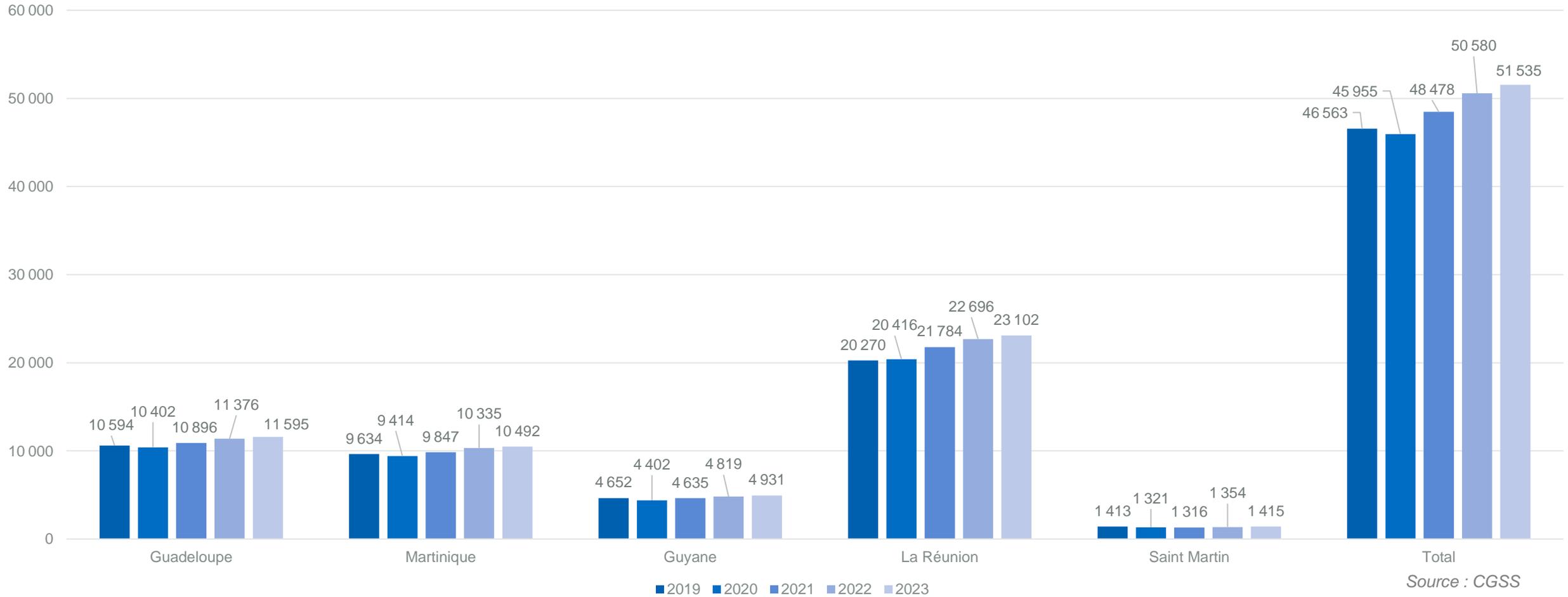
Population active par territoire

Statistiques	DROM	Guadeloupe	Martinique	Mayotte	Réunion	Guyane
Population active en 2023	1 353 000	227 000	209 000	170 000	559 000	188 000
> 9 ans et <= 14 ans	182 000	23 000	19 500	42 500	66 000	31 000
> 59 ans et <= 64 ans	128 000	30 000	30 000	5 000	52 000	11 000
Population active en 2028	1 407 000	220 000	198 500	207 500	573 000	208 000
Part de population active nouvelle	3,8%	-3,2%	-5,3%	18,1%	2,4%	9,6%
Croissance	4,0%	-3,1%	-5,0%	22,1%	2,5%	10,6%

Source : UN, Départements of Economics and social affairs, Population division, estimates

Etablissements bénéficiant de la LODEOM

Evolution du nombre d'établissements bénéficiant de la LODEOM entre 2019 et 2023 et par territoire



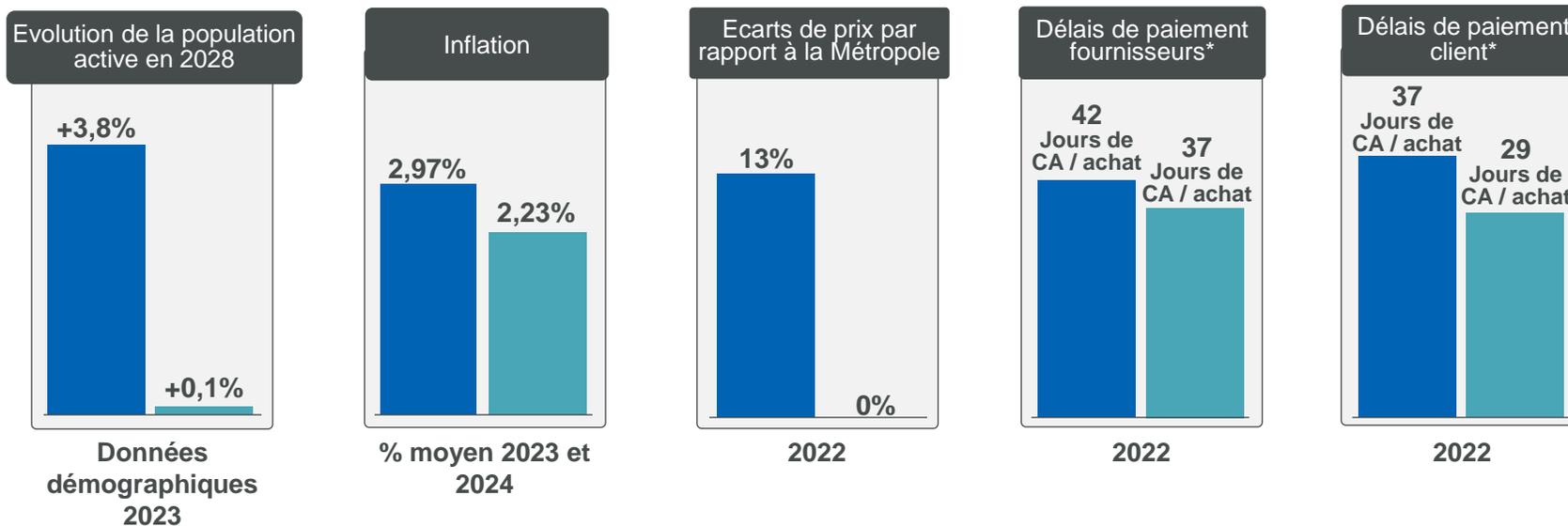
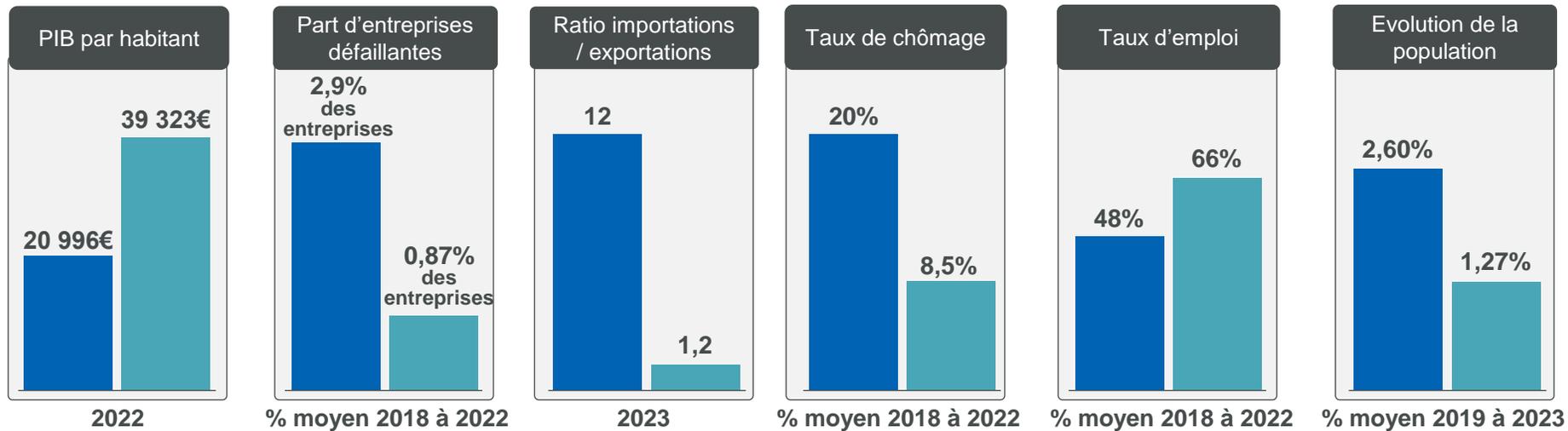
3.3

Sous-partie 3

Visuels

Synthèse de nos constats

L'économie fragile des DROM



■ DROM (hors Mayotte)
■ Métropole

Contact

Forvis Mazars

Jean VIDAL

Associé

Tel: +33 6 59 09 43 62

jean.vidal@mazars.fr

Katia VINAY

Manager

Tel: +33 6 60 28 47 75

katia.vinay@mazars.fr

Yannick GAGNE

Manager

Tel:+33 6 59 09 69 65

yannick.gagne@mazars.fr

En savoir plus sur www.forvismazars.com

© Forvis Mazars. Tous droits réservés.